



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMATIONS
D'INFORMATIONS

MUNICIPALES AJACCIO
JEAN-FRANÇOIS CASALTA

CE QU'IL VEÛT CHANGER

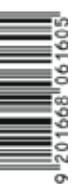
P5 À 7

1,60€



SOLIDARITÉ
UN CŒUR
HORS NORMES
P8

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINION P4
RÉTRO P10 • ANNONCES LÉGALES P11
BRÈVES P24
CHIFFRES DU CHÔMAGE P26
CARNET DE BORD P28 • AGENDA P30



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



SOMMAIRE

OPINIONS

P4

JEAN-FRANÇOIS CASALTA **CE QU'IL VEUT CHANGER**

P5

SOCIÉTÉ **ASSOCIATION HORS NORME**

P8

RÉTRO

P10

ANNONCES LÉGALES

P11

EN BREF ET EN CHIFFRES

P24

ÉCONOMIE **LES CHIFFRES DU CHÔMAGE**

P26

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P28

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P30

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

Fronti di Liberazioni
Naziunali di l'Amanti

S'ellu si pinsava un ghjornu chì u nomu di u FLNC saria assuciatu à un affari di coppiu è d'arrubbecciu... Hè ciò chì hè accadutu, eppuru, calchi mesi fà in i Fulelli. S'hè amparatu, a simana passata, chì una donna è u so amanti sò accusati d'avè vulsutu pighjà soldi à u maritu di a prima parsona citata, fendusi passà pà l'organizzazioni clandestina. Lettari di minacci sò stati trovi inde i scatuli di dui casi vicini, cù scizzioni «FLNC» scritti nant'à i muri. Nant'à u testu cacciatu da l'inviluppi, «u Fronti» rimpruvaria à l'abitanti di ss'alloghji di metta in affittu i so bè di manera puntuali è dunqua «di pighjà soldi à i Corsi». L'affari ùn si pianta micca qui. Una di i dui residenzi ricevi, appena più tardi, un'antra lettara, cù una dumanda di 10000 auri. Hè tandu chì i fatti sò segnalati à i gendarmi è ch'ella hè aparta un'inchiesta. S'ampara cusì, survighjendu u coppiu, chì a moglia t'hà un amanti; un omu chì cunniscia piuttosto bè u maritu, postu ch'elli andavani inseme à caccighjà. L'inchiestadori capiscini, à pocu à pocu, chì i lettari sò mandati da i dui prutagunisti è ch'elli sò una manera di metta a prissioni nant'à l'omu, parch'ellu si n'andessi da a Corsica. Ma, ùn saria micca tuttu, postu chì u coppiu «micca ufficiali» hè statu missu in asaminu pà associu di malfattori, cù un scopu criminali è dinunzi falsi. In fatti, sicondu certi fonti, a moglia avaria vulsutu tumbà u so maritu, mentri chì l'amanti hà nighatu avè avutu ideï simuli. Vulia solu cuntintà quilla donna, chì insistia assai. U famosu amanti saria à l'urighjina di a signatura di u movimentu clandestinu, pà dà di più pesu à i so minacci. Ci saria da dumandassi com'è anziani o attuali rispunsevuli di u FLNC avarani riagitu videndu spuntà inde l'attualità un fattu chì pudaria guasgi fà rida, o micca... ■ **Santu CASANOVA**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



H U M E U R

Et dans vingt ans?

27 janvier 2020, 75^e anniversaire de la libération du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau et journée internationale à la mémoire des victimes de l'Holocauste. Quelques jours plus tôt, le 23 janvier, 47 dirigeants mondiaux sont réunis à Jérusalem pour rendre hommage à tous les morts assassinés par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale.

Les images de la cérémonie à Yad Vashem sont fortes. Les discours compassionnels ou éminemment politiques appellent au « devoir de mémoire » et à ce « plus jamais » qui l'accompagne implicitement, mais qui n'est à ce jour qu'une promesse. Combien d'autres génocides depuis ? Et pour parler des seuls juifs, combien d'actes antisémites recensés à ce jour ? Combien de meurtres d'hommes, de femmes et d'enfants simplement parce que juifs ?

Nous avons tous entendu parler de ces trains qui se sont arrêtés dans la plus grande gare du monde, « *où ceux-là qui arrivent sont justement ceux-là qui partent ; où ceux-là qui arrivent ne sont jamais arrivés, où ceux qui sont partis ne sont jamais revenus.* » pour reprendre les mots de Charlotte Delbo dans *Aucun de nous ne reviendra*.

En 2020, les derniers rescapés de la Shoah témoignent toujours. Ginette Kolinka, 95 ans, répète aux élèves qu'elle rencontre que « s'ils entendent leurs parents, des proches ou des amis tenir des propos antisémites, ils ont le droit de discuter, de les faire changer d'avis, de leur dire qu'ils ont tort », mais elle se demande encore s'ils le font vraiment.

Alors en 2040 qui pour transmettre quand il n'y aura plus de témoins, de témoins ? Vous, moi ? Bien sûr. Les historiens ? Certainement. Les enseignants ? Plus que jamais. Ils permettront aux enfants de nos enfants de comprendre les processus et décisions politiques qui ont conduits à la Shoah, d'appréhender son universalité au vu des évolutions de leur société, de refuser toute forme de xénophobie et d'antisémitisme, et peut-être d'exercer un droit de mémoire pour l'humanité. Ils seront les derniers passeurs de cette mémoire mais en auront-ils les moyens ? ■ **Dominique PIETRI**

IL FALLAIT LE DIRE

« *L'insulte à la religion est une atteinte à la liberté de conscience.* »

On aurait pu croire que cette affirmation catégorique autant que fautive émanait d'un étudiant sous-doué après une nuit de beuverie, ou d'un religieux particulièrement remonté contre tout ce qui constitue selon lui une attaque contre sa croyance, ou encore d'un de ces trolls dont les réseaux sociaux ont le secret. Et on se serait trompé. Lourdemment. C'est en effet **Nicole Belloubet**, garde des Sceaux et professeur des universités en droit public, qui a pondu cette perle sur l'antenne d'*Europe 1*, dans le sillage de l'affaire Mila, cette adolescente menacée de mort suite à ses déclarations sur l'islam. Soyons rassurés, Mme Belloubet a précisé en réponse aux réactions atterrées provoquées par sa sortie, qu'elle avait été « *maladroite* » et qu'elle avait voulu dire que « *Les insultes et les discriminations à raison de l'appartenance religieuse sont des infractions* ». Ce qui n'a strictement rien à voir avec sa déclaration initiale. Mais en macronie, l'essentiel est semble-t-il de réagir, fût-ce au mépris des faits et de l'intelligence de ses contemporains. ■ **EP**

EN LIBERTÉ DE LA MUSIQUE AVANT TOUTE CHOSE

Un souhait. Pas un ordre. Un humble vœu pieux. Peu de chose pour saluer chapeau bas, mais sans promesse d'une retraite chapeau, le happening du 18 janvier dernier, offert sur le parvis du Palais Garnier par les grévistes de l'Opéra de Paris. Au programme, des extraits des *Troyens*, de Berlioz ; du *Trouvère* de Verdi ; du *Carmen* de Bizet... Un authentique moment de bonheur partagé. Public conquis. En communion. Pain rompu et distribué. Miettes indispensables à la vie des femmes et des hommes du commun et à la survie des pigeons des squares. Un tout trop souvent englobé de façon déplorable en une seule et même espèce. Par goût personnel, et en hommage à nos aïeux vendus comme du bétail, nous aurions préféré entendre le *Va pensiero, sull'ali dorate* du *Nabucco* de Verdi. Pas de quoi cependant boudier notre plaisir... Instant rare donc. Mais tout autant poignant à la vue de la dignité de ces artistes et ces machinistes, (ignorés avec superbe, depuis plus de quarante jours, par des décideurs suffisants dans leurs insuffisances), n'ayant pour toute arme à leur opposer que leur art, fruit d'heures, de jours, de mois, d'années de travail et de rigueur. Des ouvrages sans cesse remis sur le métier et des professionnels confrontés désormais à un avenir remis en question par des instrumentistes, virtuoses pour monter une mayonnaise dans une usine à décintrer les bananes, mais incapables de monter une gamme sur une corde. Instant inquiétant, également, au constat d'une foulditude d'observateurs de fenêtre sur cour des miracles et de politologues d'une génération spontanée, cachetonneurs cachetonnant sur les diverses chaînes TV. Des confits bouffis de certitudes éculées, ânonnées, de prières moulinées, de prévisions de gitanes sans philtre, de sentences de gourous ; déconnectés du réel au point de scier les branches sous-maîtresses sur lesquelles ils sont couchés. Attristant, enfin, en voyant le *Journal du dimanche* 19 janvier dénoncer à plus d'un titre, sur deux pages et dix colonnes, les violences factuelles et latentes qui émaillent de sombre la vie des Français ne consacrer que trois lignes, pas une de plus, à l'action pacifique des grévistes de l'Opéra de Paris. Le même jour, *Corse-Matin*, habitué à aller à l'essentiel, n'en a pas dit mot. ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

A portrait of Jean-François Casalta, a man with short dark hair, wearing a dark suit jacket over a light-colored button-down shirt. He is looking slightly to the right of the camera with a neutral expression. The background is a bright, clear sky with a hint of the sea at the bottom left.

JEAN-FRANÇOIS CASALTA

CE QU'IL VEUT CHANGER

Avocat, élu du groupe Partitu di a Nazione Corsa (PNC) à l'Assemblée de Corse, Jean-François Casalta conduit avec Vannina Angelini-Buresi, conseillère territoriale du groupe Corsica Libera, la liste Pà Aiacciu.

Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI



Photo Pà Ajacciu

Dans chaque quartier où vous tenez une réunion publique, vous plantez un arbre. Quel message faites-vous passer?

La question de l'environnement et de sa protection fait partie de l'histoire du mouvement nationaliste moderne : il vient de là, des combats contre les Boues rouges ou contre le projet d'essais nucléaires à l'Argentella. Avant même que la campagne ne débute, nous avons déjà mené des actions en matière de protection de l'environnement. À un moment où, au niveau mondial, les questions liées à l'environnement et au changement climatique sont de plus en plus prégnantes, il est logique de s'en soucier à Ajaccio qui bénéficie encore d'un site exceptionnel, je dirais même rare, et d'un environnement hors-normes. Or quand on voit la propension du béton à y progresser, à gagner toujours plus de terrain, on ne peut que s'inquiéter et tenter de remettre un peu de nature en ville. Les arbres qui ont été plantés – arbousier, noisetier, pommier – sont issus de variétés locales et ont été produits à la pépinière de Castelluccio. C'est aussi pour nous l'occasion de poser la question de la production locale. Et de rappeler qu' Ajaccio avait, il n'y a pas si longtemps, une tradition de jardins, et notamment de jardins botaniques comme celui du château Baciocchi, qui s'est perdue.

Quelles sont les grandes lignes de votre programme sur la question de l'environnement?

Revenir à un mode de vie et de développement que la Corse a toujours connu. Avec la sanctuarisation de zones telles que la route des Sanguinaires ou le parc de la Pietrina, la protection d'autres espaces tels que celui situé entre le Belvedere et les Aloès ou encore derrière les Jardins de l'Empereur, quartier dont il faut éviter la gentrification. Le PLU adopté par l'actuelle municipalité ne préserve pas l'environnement mais fait plutôt la part belle aux promoteurs, aux bétonneurs. Il faut arrêter de densifier et s'intéresser davantage à la réhabilitation de l'existant. Développer les jardins familiaux et des jardins municipaux permettant de retrouver une petite production locale, pour permettre pourquoi pas d'alimenter les cantines scolaires. Et, sur ce thème de la production, renouer avec la complémentarité qui existait auparavant entre les communes de la Capa et Ajaccio.

Environnement: « Il faut arrêter de densifier et s'intéresser davantage à la réhabilitation de l'existant. Développer les jardins familiaux et des jardins municipaux permettant de retrouver une petite production locale »

Ajaccio est confrontée depuis des années à des problèmes – apparemment insurmontables – en matière de circulation et de stationnement. Une fatalité ?

À un moment, doit se poser la question de penser la ville, non pas à court terme mais en anticipant pour les 30 à 50 années à venir. Le constat actuel, singulièrement dans le centre, c'est celui de places de stationnement qui ont été supprimées et de trottoirs qui ont été élargis. Le problème est que, si on veut promouvoir d'autres modes de déplacement que la voiture, on ne peut pas pour autant prétendre vouloir passer du tout-voiture au sans voiture du jour au lendemain, sans mettre en place des solutions transitoires. Or en discutant avec les habitants de différents quartiers, il s'avère que la desserte en bus est souvent jugée peu satisfaisante. Il est donc nécessaire de revoir la politique de Muvitarra. Car ce ne sont pas les chauffeurs de bus qui posent problème mais bien la politique du transport en commun. Mais pour l'heure, il n'y a pas de billetterie, donc pas de statistiques. On ne sait pas combien de personnes empruntent le bus, sur quelles lignes, à quelles heures.

Le cœur de ville a perdu de son attractivité, du fait notamment de la concurrence des centres commerciaux. Ajaccio a-t-elle pu bénéficier du plan Action cœur de ville. Est-ce suffisant selon vous ?

Le plan Action cœur de ville est une bonne chose. Mais encore faudrait-il que les fonds qui sont alloués dans ce cadre soient consacrés à des mesures qui viennent renforcer l'attractivité du cœur de ville et non à financer des actions ou des travaux déjà prévus en amont. Rendre le cœur de ville attractif, c'est permettre son accès aux habitants des autres quartiers qui ne s'y rendent plus, faute notamment de pouvoir se garer. Si on veut permettre au commerce de centre-ville de faire face à la concurrence des centres commerciaux, il faut restaurer ce flux. Il faut également créer une « shopping-zone », un pôle dédié à l'artisanat et au commerce, avoir une action cohérente, lisible et pérenne. Il faut également revoir la charte d'aménagement et l'appliquer, en matérialisant davantage le domaine public.

La ville, notamment le centre, compte désormais nombre de logements loués sur Airbnb, dont certains n'ont plus d'autre vocation que la location de vacances. Quelle est votre position sur cette question ?

Compte tenu du niveau de revenu de nombre d' Ajacciens, on ne peut pas être contre le fait de voir des ménages locaux utiliser ce moyen pour obtenir un complément de revenu. Ce qui se comprend beaucoup moins, c'est lorsque ça devient une économie en soi, parfois sur une grande échelle, et sans retombée positive pour la ville et ses habitants. D'autant que ça constitue une concurrence déloyale pour les profes-

« Il y a aussi l'accessibilité : c'est la loi, et son application doit concerner l'ensemble de la ville, je pense notamment aux plages mais aussi aux logements sociaux. Faire de la politique si on n'est pas préoccupé du sort des nôtres, de tous les nôtres, ça n'a aucun sens. »

sionnels de l'hébergement qui, eux, doivent s'acquitter de charges importantes. Il faut donc l'encadrer, comme l'ont d'ailleurs déjà fait d'autres communes.

Concernant le social, quelles mesures fortes préconisez-vous ?

Nous voulons mettre en place un minimum social garanti. Une telle mesure existe déjà et fonctionne*. Il s'agit, pour des personnes qui vivent actuellement sous le seuil de pauvreté, soit près de 13 000 personnes concernées, de combler le delta entre le montant de ce revenu et le Smic, via le budget du Centre intercommunal d'action sociale, en évitant le saupoudrage. S'il sera nécessaire de réaliser un audit complet (de la Ville comme de la Capa), nous estimons d'ores et déjà pouvoir tabler sur un budget de 3,5M€. Cette initiative, qu'il faut asseoir sur un dispositif juridique, permettrait de rationaliser les aides. Elle se doublerait de contrats d'accompagnement, le but n'étant pas seulement de distribuer du poisson mais de permettre aux gens de pêcher. Il faut également mettre en œuvre une refonte du parc social : d'avantage de logements sociaux et une rénovation de l'existant mais aussi un meilleur accompagnement des habitants qui ont souvent besoin d'être épaulés dans leur relation avec les bailleurs en particulier sur la question de l'entretien et la rénovation du parc locatif. Il est d'ailleurs nécessaire d'agir contre la précarité énergétique : nous avons pu le constater, trop d'Ajacciens renoncent à chauffer leur logement du fait du coût de la facture énergétique ; agir en faveur de la réhabilitation énergétique des logements permettra non seulement de faire baisser la facture de chauffage mais d'apporter un bénéfice écologique. En lien avec la politique des transports en commun, nous proposons la gratuité, en particulier pour les mineurs les mercredi après-midi et samedi, afin qu'ils puissent plus facilement accéder à des activités sportives ou culturelles. Nous prévoyons aussi d'augmenter le nombre de places en crèches. Il y a aussi l'accessibilité : c'est la loi, et son application doit concerner l'ensemble de la ville, je pense notamment aux plages mais aussi aux logements sociaux. Faire de la politique si on n'est pas préoccupé du sort des nôtres, de tous les nôtres, ça n'a aucun sens.

Autre projet qui vous tient à cœur, celui du fond de baie dont il était beaucoup question en 2013...

Ce projet, qui devait être mené en concertation avec la CdC et la Chambre de commerce et d'industrie, a été laissé de côté par la municipalité actuelle. De notre point de vue, il est essentiel. Il est indispensable de déplacer la gare centrale, soit à Saint Joseph soit au Vazzio et d'en faire un pôle multimodal, en trouvant le foncier disponible à cette installation extrêmement importante qui permettrait notamment de limiter le flux de voitures. Ça comprend une réhabilitation du terre-plein pour installer un parc de stationnement et la création d'un espace vert ; une coulée verte qui transformera cette friche en bord de mer en une vraie promenade aménagée pour tous les habitants de la ville ; le déploiement d'un système de bus à haut niveau de service. Il s'agit aussi de reconfigurer l'entrée de la ville et de reconnecter les quartiers Cannes et des Salines à la mer, dont il ne sont distants que de quelques mètres mais que leurs habitants ne voient jamais et à laquelle ils n'accèdent que très difficilement.

La Ville a récupéré récemment la citadelle historique. Qu'envisagez-vous pour ce site ?

Pour nous, sa vocation est d'être le poumon culturel de la ville ; avec un théâtre de verdure, des résidences d'artistes, avec un centre d'interprétation sur les personnages historiques célèbres, à commencer par

Napoléon. On peut y prévoir d'autres activités dédiées à l'artisanat, à l'art et également aux productions corses, avec des boutiques éphémères. Mais aussi des espaces qui seraient dédiés à la promenade, pour les familles, avec des parcours de santé. On ne veut surtout pas qu'elle devienne une galerie commerciale à ciel ouvert. Pas plus que nous ne voulons en faire un nouveau quartier. C'est un lieu patrimonial et historique par essence, il faut préserver cette essence, en restituant cet espace aux Ajacciens qui en ont toujours été privés. En faire un espace de vie et de rencontres. On limiterait par là-même certains appétits privés et financiers qui s'y intéressent de très près. Il ne faut en aucun cas que nous en soyons dépossédés, notamment par le biais de baux emphytéotiques de longue durée.

Citadelle: « En faire un espace de vie et de rencontres. On limiterait par là-même certains appétits privés et financiers qui s'y intéressent de très près »

Ajaccio, berceau de Napoléon : quelle est votre approche sur ce sujet ?

Promouvoir Ajaccio via Napoléon va naturellement dans le sens du développement économique de la ville. Napoléon est un atout économique indéniable. On ne peut pas comprendre que la ville où se trouve sa maison natale – avec un musée remarquablement bien géré – ne soit pas pleinement exploitée dans ce sens. Cela passe par la mise en place de parcours, d'une signalétique, d'un centre d'interprétation. Il faut que tous les lieux liés à sa mémoire soient exploités. Et il faut facturer ce patrimoine, ne serait-ce que pour pouvoir être en mesure de l'entretenir et le mettre en valeur mais aussi de mieux en gérer la fréquentation ; ce qui implique bien sûr d'offrir des services qui justifient cette facturation. Ça se fait partout dans le monde. Pourquoi pas chez nous ?

En matière de culture, vous prônez la création d'un théâtre. Mais où l'implanter ?

En ville, c'est une certitude. On peut envisager, après étude préalable, le site du terre-plein de la gare ou la piste de l'ancien cinéma Empire, pour redonner à Ajaccio une vraie scène et renouer enfin avec la tradition passée, celle du temps du Théâtre Saint Gabriel.

Vous avez récemment dénoncé une forte hausse des dépenses de personnel de la Ville. Si vous accédez aux responsabilités, il vous appartiendra de gérer les fonctionnaires municipaux. Quelle est votre approche ?

On les redéploie, on les revalorise dans leur emploi, on fait en sorte de leur donner ou redonner le sens du service public, l'envie de participer à un projet collectif de développement au service de tous. Et on les respecte, on ne fait pas de favoritisme, on applique les mêmes règles pour tous. Il y aura une période délicate, mais nous sommes convaincus que ça fonctionnera.

Les responsabilités du maire n'ont cessé de croître, au point de décourager des vocations. Pensez-vous qu'il faille désormais être formé à l'exercice de ce mandat ?

La responsabilité pénale du maire est aujourd'hui énorme. Donc oui, la formation est indispensable et ce tout au long du mandat. ■

* La commune de La Grande Synthe, dans le Nord, où 33% des foyers vivent sous le seuil de pauvreté haut (60% du revenu médian) et 17,6% sous le seuil de pauvreté bas (à 50% du revenu médian) a mis en place un minimum social garanti en mai dernier



SOLIDARITÉ

UN CŒUR HORS NORMES

Photo DR

Depuis quelques semaines, la jeune association Hors norme s'est donné pour objectif d'accompagner toutes les personnes concernées par le handicap en Corse.

À sa tête, Vanina Leca regorge d'idées et de bonne volonté afin de créer un réseau d'entraide, pour lequel elle recherche activement des bénévoles qui ont du temps et de la bienveillance à offrir.

**HORS
NORME**
ASSOCIATION

Sans jamais compter son temps, elle essaime autour d'elle ses graines de positivité et de générosité. Mais humble et discrète, Vanina Leca l'est assurément. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien si cette Ajacienne aux grands yeux bleus a choisi de devenir community manager et d'œuvrer chaque jour dans l'ombre. Fidèle à ces traits de caractère, cette femme de cœur a créé l'association Hors Norme en novembre dernier, dans le but d'accompagner toutes les personnes concernées par le handicap en Corse.

«Je suis quelqu'un de terrain, qui a besoin de contact avec les gens et de leur apporter quelque chose», explique-t-elle d'emblée. Bénévole dans l'âme – elle a déjà œuvré entre autres pour Inseme ou la Marie-Do – au côté de son mari, elle a à son tour souhaité créer une structure intrinsèquement liée à leur histoire personnelle. Parents d'une grande fille et de jumeaux de 7 ans, le couple a en effet essuyé de lourdes épreuves durant de longues années. «Alexandre, l'un de nos jumeaux, a un trouble neuro-développemental non spécifié et est épileptique», confie Vanina Leca en précisant que le diagnostic n'a été posé qu'au terme d'un long combat de près de 7 ans. «On est toujours très seul dans ces situations. Il y a un problème de compréhension des gens, c'est compliqué», ajoute-t-elle. Connaissant des difficultés dans le cadre scolaire normal, où bien souvent on leur a fait ressentir qu'ils étaient hors normes, les jumeaux de la famille Leca ont de surcroît dû intégrer une école hors contrat. Mais si ce changement a eu un effet positif pour Alexandre, notamment au niveau du développement du langage, celui-ci connaît toujours des problèmes de motricité. C'est en voulant lui organiser des séances avec un psychomotricien que les Leca se sont heurtés à un nouvel obstacle. «Ces séances peuvent être prises en charge par la MDPH*. Mais pour cela, il faut réaliser un bilan qui est payant. Or, comme nous payons déjà 720 € d'école par mois, nous n'avons pas pu lui faire faire ce bilan», regrette la jeune maman. Loin de se renfermer sur lui-même, c'est alors que le couple se dit qu'il n'est



Photos DR

«« Nous avons envie
de prendre en charge
tous les handicaps,
quels qu'ils soient »»

certainement pas seul à expérimenter de telles difficultés, et affine un projet pour aider ceux qui pourraient se trouver dans des situations similaires. «*Nous ne voulions absolument pas faire quelque chose qui n'aide que notre petit garçon*», appuie Vanina Leca en soulignant que dans sa réflexion elle sera fortement aidée et accompagnée par Lætitia Cucchi, la présidente de l'association Inseme. «*Ainsi, la première idée qui nous a poussés à créer Hors Norme a été de reprendre l'idée de l'avance remboursable d'Inseme pour aider à payer ces bilans de psychomotricité*», sourit-elle. Mais dès le départ, l'association ambitionne d'aller bien plus loin. «*Nous avons envie de prendre en charge tous les handicaps, quels qu'ils soient, et de nous occuper aussi bien des enfants que des adultes et des personnes âgées, et ce avec un développement sur toute la Corse*». Au sein même des statuts de l'association, est ainsi par exemple prévu d'aider les personnes concernées par le handicap en leur octroyant au besoin des aides financières ou encore en leur apportant une aide dans l'accomplissement des démarches administratives. Le tout placé sous le signe de la positivité. Des idées qui n'ont pas tardé à faire connaître la jeune association et qui l'ont même conduites à se retrouver finaliste du concours I-nova by CA organisé par le Crédit Agricole de Corse et sa fondation, A Fondazione, qui vise à récompenser l'innovation sociétale, économique ou environnementale en Corse*. Après à peine un peu plus de 3 mois d'existence, déjà près d'un millier de personnes suivent le compte Facebook de l'association. Preuve, peut-être, que ce type de démarche manquait sur l'île, cet engouement a été une véritable surprise pour Vanina Leca. «*Je ne m'y attendais pas du tout. Nous avons été très sollicités sur les réseaux sociaux. Des personnes sont venues nous confier leurs histoires*». Très vite, l'association est notamment contactée par l'aidante d'Odette. «*C'est une dame de 55 ans devenue hémiplégique après un AVC en 2017. Elle habite au 1^{er} étage sans ascenseur, et depuis son accident elle n'était sortie qu'une fois de son domicile et était très isolée. Je suis donc allée la rencontrer à son domicile, et cela s'est très bien passé*», raconte-t-elle. Ne pouvant rester insensible, la présidente d'Hors Norme retrouve immédiatement ses manches. Elle sollicite son mari et l'aidante d'Odette afin de lui organiser des sorties, et retourne la visiter régulièrement accompagnée de ses enfants. Au point qu'aujourd'hui, cette dernière est presque devenue un membre de la famille Leca. Toutefois, la présidente de l'association reconnaît qu'elle ne s'attendait pas à rencontrer une telle situation quelques semaines à peine après le lancement de son projet. «*Je me suis dit que si il y avait une personne dans ce cas, il devait y en avoir d'autres près de chez nous*», déplore-t-elle. Dès lors, l'altruisme de Vanina Leca la pousse à aller plus loin que la théorie développée au moment de la création de l'association et à

vouloir apporter du réconfort et de l'attention aux plus fragilisés. Dans cette veine, elle cherche désormais à multiplier ce genre de démarches. «*Nous sommes donc en pleine recherche de bénévoles afin de développer ces visites à domicile sur toute la Corse*, explique la présidente d'Hors Norme. *L'idée est créer un réseau de bénévoles pour casser l'isolement de ces personnes. Je ne demande pas de s'investir 50 heures par semaine ni de savoir faire des choses extraordinaires. Seulement d'avoir du cœur. Ces personnes ont besoin d'écoute et de présence*». À terme, le but de l'association serait d'arriver à organiser au moins une visite par semaine pour favoriser le lien social de ces personnes isolées, rompre leur isolement, et accorder des moments de répit aux aidants. Dans ce droit fil, Hors Norme a aussi la volonté d'accompagner les aidants, qui se trouvent bien souvent dans des situations difficiles. «*Très vite, on va mettre en place des groupes de paroles pour l'aidant. Ce sont des gens qui ont besoin de lâcher un peu prise*», annonce la présidente de l'association qui s'est par ailleurs dernièrement lancée dans la reprise des vieux smartphones. En effet, pour donner une seconde vie à ces appareils et faire une bonne action, l'association reprend et redistribue ces téléphones à ses bénéficiaires, qui, en fonction de leur handicap, peuvent se voir contraints d'en changer régulièrement du fait des chutes d'objets que peuvent entraîner des fonctions motrices altérées.

Enfin, afin de se faire connaître aux quatre coins de l'île et de constituer un petit fonds de roulement, l'association pense déjà à organiser prochainement ses premiers événements. «*L'idée c'est de trouver des choses qui ne sont pas très chères à organiser, et de toujours conserver des ateliers gratuits dans chaque événement. Je pense par exemple à des lotos, ou des concours de belote ou de pétanque. Ce sont des choses que l'on peut très facilement mettre en place dans les villages*». Afin de tisser son réseau d'entraide partout sur l'île, l'association prévoit en effet d'investir très vite le rural où elle espère trouver des bénévoles et les mettre en contact avec des gens qui eux ont besoin d'aide près de chez eux. «*Cela prendra le temps qu'il faudra, mais nous avons pour objectif d'aller dans tous les villages de Corse*». Hors Norme ambitionne désormais de grandir afin de mettre en œuvre tous ses beaux projets. «*Et les idées sont multiples car les besoins sont énormes*», conclut la présidente de cette association au cœur hors normes. ■ **Manon PERELLI**

* MDPH : Maison Départementale

* Retenue parmi 42 projets dans le cadre du concours I-nova by CA, Hors Norme viendra défendre ses couleurs aux côtés de 13 autres finalistes en mars prochain. En jeu, 30 000 € qui seront partagés entre 3 à 4 projets.

Savoir+ : Vous pouvez joindre l'association Hors Norme par téléphone au 0618143603, par mail à info@hors-norme.org ou encore depuis sa page Facebook [@associationhorsnorme](https://www.facebook.com/associationhorsnorme)

14 JANVIER 2019: CONFÉRENCE SOCIALE



Illustration d'après pitos DR

En Corse, même si le mouvement social a moins pris que sur le continent, les contestataires sont arrivés à obtenir l'oreille attentive des élus locaux. Ainsi, dès la fin 2018, ils ont été reçus par les élus de l'Assemblée de Corse, en marge d'une session durant laquelle une résolution solennelle «*relative au climat social, au coût de la vie et du carburant en Corse*» a été adoptée. Le texte, voté à l'unanimité, prévoyait d'installer «*une conférence sociale qui se réunira au moins deux fois par an et qui sera ouverte à tous les acteurs institutionnels, consulaires, sociaux et collectifs de citoyens*». Conformément à ces engagements, une première réunion de ladite conférence sociale a lieu au théâtre de Bastia le 14 janvier, en présence d'une centaine de personnes. Élus, Gilets jaunes et représentants des associations y ont convenu d'établir deux commissions dont les missions seront, pour l'une de se pencher sur les prix des carburants, et pour l'autre de s'intéresser à ceux des produits du quotidien. Suite à ces travaux, le 22 février suivant, l'Assemblée de Corse se prononce en faveur d'une résolution solennelle qui rappelle «*la gravité de la crise économique, sociale et culturelle*» et pointe à la fois «*un niveau général des prix en Corse supérieur à celui du continent alors même que le revenu annuel des ménages situe la Corse parmi les territoires les plus défavorisés*». Selon les mots du président du Conseil Exécutif, c'est une initiative «*profondément innovante et inédite, ici ou ailleurs*» qui est lancée. En effet, face à l'urgence de la situation, il est tout d'abord proposé de travailler avec les représentants de la grande distribution, afin de mettre en place «*un panier de 233 produits de première nécessité à des prix bas garantis*». Une démarche qui aboutira le 29 mars avec la signature d'une charte en présence des représentants des quatre principales grandes enseignes de distribution présentes sur l'île. Par ailleurs, la résolution demandait aussi à l'Etat «*d'ouvrir des négociations relatives à l'instauration d'un statut fiscal et social permettant, par exemple, de supprimer la TVA sur les carburants comme dans les outre-mer*» ou «*tout au moins au titre de l'urgence sociale, un allègement de fiscalité en*

*portant la TVA sur les carburants à 2,1% combinée avec l'abandon de la TGAP**». Mais, depuis lors, peu d'avancées ont été constatées selon les Gilets jaunes de l'île. Fin novembre, Gilles Simeoni a donc profité d'une session de l'Assemblée de Corse pour faire le point. Il a tout d'abord souligné que depuis l'adoption de la charte de mars plus de 3600 prix par mois ont été relevés dans les 21 magasins des enseignes signataires de la charte. Et il apparaît que «*69 % des produits concernés sont maintenant dans les 25% les moins chers de la moyenne française*» mais aussi «*qu'entre octobre et novembre 2019, les prix des produits de grande consommation vendus en grande distribution sont globalement en baisse de - 0,2% en Corse*». Au niveau des prix des carburants, le président de l'Exécutif a par ailleurs indiqué qu'«*une analyse technique sur la formation des prix*» a été réalisée et que «*nous aurons bientôt une visite en Corse de l'autorité de la concurrence et la communication du rapport qui a été réalisé sur ce point*». Se disant conscient de la nécessité de poursuivre ces travaux, il a de surcroît annoncé en cette fin d'année la tenue d'une nouvelle réunion de la conférence sociale début 2020. Celle-ci devrait être l'occasion de présenter des chiffres précis sur les avancées, ainsi que de faire de nouvelles propositions et d'aborder d'autres thèmes. ■ **Manon PERELLI**
**taxe générale sur les activités polluantes*

UN AN APRÈS...

L'autorité de la concurrence est bien passée sur l'île en décembre 2019 et doit remettre ses conclusions au gouvernement sous forme d'avis.

Le rapport concernant les prix du carburant se fait toujours attendre, la préfète avait pourtant promis qu'il serait remis en septembre dernier.

Et, depuis, la Corse suit la mobilisation contre la réforme des régimes de retraite. ■



SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 23 janvier 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LPI,
SIÈGE SOCIAL : M3E Immeuble Castellani, Quartier St Joseph, 20090 Ajaccio
OBJET :

Le conseil relatif aux systèmes, aux logiciels, aux infrastructures et aux réseaux informatiques ;

- La conception, l'étude, l'analyse, l'audit, l'équipement, l'installation, la maintenance, la réparation, l'utilisation, le négoce, la location, l'achat, le dépôt, l'amélioration des systèmes informatiques, des logiciels, des réseaux et des systèmes de vidéosurveillance, de téléphonie, de domotique ;

- La réalisation de prestations de service informatique ;

- Le développement et la réalisation d'outils, de logiciels, de sites internet et intranet ;

- La formation dans l'utilisation, la maintenance d'outils informatiques ;

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- Plus généralement, la réalisation de toutes prestations ou opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les actionnaires.

PRÉSIDENT : Monsieur Yves ALBEROLA, demeurant au 1 Parc Belvédère, 20090 Ajaccio (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/01/2020, il a été constitué une SARL à Associé Unique dénommée :

STRATTON AND CO

Siège social : Lotissement les Lièges, route d'Arca, 20137 PORTO-VECCHIO
Capital : 500 €

Objet : Petite restauration, Snacking, Débit de boissons non alcoolisées

Gérant : M. CHOCRON Jeremy LOTISSEMENT LES LIEGES, ROUTE D'ARCA, 20137 PORTO-VECCHIO

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 14 janvier 2020, enregistré le 20/01/2020, dossier 2020 00002417, référence 2B04P31 2020N00049, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : LA BESSONIERE
Siège social : BIGUGLIA [20260] Lieu-dit Gugliemo.

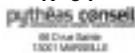
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérants : Madame Paule BRIT et Madame Pascale FOUTREL demeurant à BORGIO [20290] 11 bis Allée A Sabina nées à PERPIGNAN le 29 mars 1961.

Cession des parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 04



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/01/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** POOLKER **Objet social :** L'étude, le design et la conception de produits et de solutions destinés aux piscines **Siège social :** 24 avenue du Port, 20220 Algajola. **Capital :** 5000 € **Durée :** 99 ans **Président :** M. BARET Emmanuel, demeurant 11 rue de Madagascar, 13006 Marseille **Admission aux assemblées et droits de votes :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Clause d'agrément :** Cession soumise à agrément dans tous les cas **Immatriculation au RCS de Bastia.**

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/01/2020, il a été constitué une Société Dénomination sociale : VOUNEUIL **Siège social :** LIEU-DIT ZALLA, 20167 SARROLA-CARCOPINO **Forme :** Société Civile Immobilière **Capital :** 1000 € **Objet social :** Acquisitions, location, gestion pour son propre compte de tous biens immobiliers **Gérant :** Monsieur VIRGILE FLORES, 85 E RUE DE CHATEAU GAGNEUR, 01170 GEX **Cessions de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 06



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION :** YgrecoGé **SIÈGE SOCIAL :** BORGIO [20290] - Résidence Alba Marana - 122 Allée des Genêts. **OBJET :** Distribution en gros ou au détail de tous produits de confection, d'articles de mode, de maroquinerie, chaussures, bijoux fantaisies, d'accessoires de mode et d'articles de décoration. **DURÉE :** 99 ans **CAPITAL :** 1.000 euros **AGREMENT :** Les cessions d'actions sont libres entre associés. Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire et chaque action donne droit à une voix. **PRÉSIDENT :** Mme Yarnick GUATELLA, demeurant à BORGIO [20290] - Résidence Alba Marana - 122 Allée des Genêts. **IMMATRICULATION :** RCS Bastia.

N° 07

NANOPHARM

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

2, Résidence Bella Vista 1

Le Vazzio, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20.01.2020 à Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : NANOPHARM
Siège social : 2, Résidence Bella Vista 1 - Le Vazzio - 20090 Ajaccio

Objet social : L'achat, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tout immeuble bâti ou non bâti dont elle viendrait à être propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- L'obtention de tous emprunts, prêts, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou des travaux,

- La prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Norbert AZZOPARDI domicilié 2, Résidence Bella Vista 1 - Le Vazzio - 20090 Ajaccio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
- Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. **Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis, la gérance.

N° 08



LES JURISTES ASSOCIES DU SUD-OUEST

Société d'Avocats

29-31 rue Ferrère

33000 Bordeaux

SPV LECCI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Poretta di Ciaccone - Pôle de Lecci

Pont de l'Oso - 20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 24 janvier 2020, il a été formé une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : L'exploitation de tout fonds de commerce d'alimentation générale (vente de fruits et légumes, produits d'épicerie, produits laitiers, conserves alimentaires, produits courants d'entretien), produits bio, charcuterie, boucherie, traiteur, vente de pain, viennoiserie, pâtisserie, bazar, quincaillerie, bimboloterie, jouets, papeterie, ainsi que la vente de poissons, crustacés, coquillages et tous produits de la mer ; vente de produits de cosmétologie, de parfums, de produits de beauté, de bijoux fantaisie.

Dénomination : SPV LECCI
Siège social : Poretta di Ciaccone - Pôle de Lecci - Pont de l'Oso - 20137 Lecci de Porto-Vecchio
Capital social : 10.000 €
Durée : 99 années
RCS : Ajaccio

La Société GAZOU, Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 € dont le siège social est Route de Bonifacio, Lieu-dit Arataggio - 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 487 699 688 représentée par Monsieur Jérémy COVELIERS, en sa qualité de gérant, a été nommée Présidente pour une durée illimitée.

Toutes les cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour avis, La Présidence.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date du 15 janvier 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI ANNA LESIA
Forme : SCI
Capital : 1000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune

Siège social : Résidence Saint Joseph, 20250 Corté

Objet social : L'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location et droits immobiliers, de tous biens tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation

Gérant : Monsieur Eric REIG, demeurant à 20250 Corté, Résidence Saint Joseph

Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le gérant.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Alata du 16/01/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : VASLAU
Siège social : Lieu-dit Castelleto, 20167 Alata

Objet social : L'acquisition, la vente, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Chjara, Marie, Lyvia HUBERTY nom d'usage VASCHETTI-HUBERTY, demeurant Lieu-dit Vignacchie, 20172 Véro,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 23/01/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : PMC Maçonnerie
Siège : Espace Caldaniccia - Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA-CARCOPINO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Travaux de maçonnerie générale, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Jonathan CASILE demeurant Rue du Commandant Benielli - Résidence Les Lauriers - Bât.B - 20000 AJACCIO. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/01/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

AVA BASTA CUSI

Siège social : Ferraraccia, Bottacina, 20129 Bastelicaccia

Capital : 2.000 €

Objet : L'acquisition, la vente et la gestion de tous biens immobiliers.

Gérant : M. GUICHARD Patrick FERARRECCIA, BOTTACINA, 20129 BASTELIACCIA

Cession des parts sociales : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous seings privés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJaccio.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/01/2020, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : APM

Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La mise à disposition à titre gratuit ou à titre onéreux desdits biens immobiliers au profit des associés. Siège social : le vieux Molini, lieu-dit Valle di Laja., 20128 Albitreccia. Capital : 200 € Durée : 99 ans Gérance : Mme RAINERI Marie Laetitia, demeurant le vieux Molini, lieu-dit Valle di Laja., 20128 Albitreccia

Clause d'agrément : Les cessions de parts doivent être constatées par acte authentique ou sous signature privée. Elles ne sont opposables à la société qu'après la signification ou l'acceptation prévues par l'article 1690 du Code civil. Elles ne sont opposables aux tiers que lorsqu'elles ont été publiées par le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés compétent d'une copie authentique de l'acte de mutation ou d'un original s'il est sous signature privée. Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation au RCS d'AJaccio.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à L'ILE-ROUSSE en date du 21 janvier 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : L'ISULA,
SIEGE SOCIAL : boulevard Frédéric SCAMARONI, Immeuble Sant Angelo, L'ILE-ROUSSE [Corse]

OBJET : L'acquisition, la construction, la propriété, la gestion de tous biens immobiliers.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Monsieur Sébastien BRACCINI, demeurant route de Calvi, les Eucalyptus, 20220 L'ile-Rousse

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 23 janvier 2020 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JPSD

Forme : SCI

Capital : 500 euros

Siège social : 23, rue Napoléon, 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles

Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation

Co-Gérants : Monsieur Donat Jean-Pierre et M. Donat Simon, demeurant à 23, rue Napoléon, 20200 Bastia

Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 16

**Etude de Maîtres**

Joël EDME

Clarysse WINCKLER-AZOULAY

Jean-Louis BERAUDO

Notaires Associés

à Golfe Juan-Vallauris

(Alpes-Maritimes) av Aimé Berger

Suivant acte reçu par Maître Julie D'ANGELO, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle "Joël EDME, Clarysse WINCKLER-AZOULAY et Jean-Louis BERAUDO, Notaires Associés", titulaire d'un Office Notarial sis à GOLFE JUAN (Alpes-Maritimes), Commune de VALLAURIS, le 27/01/2020, a été constituée une Société Civile dénommée :

SPECIMEN

Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : AJACCIO [20167], Chemin du Lotissement de l'Aghja, Route d'Alata.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO

Capital : 1000 €

Cession d'actions : Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : M. Frédéric FURLAN, Chemin du Lotissement de l'Aghja, Route d'Alata, AJACCIO [20167].

Pour avis, Le notaire.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Corte du 20 janvier 2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL A Cuccagna

Forme : SARL

Capital : 1200 €

Siège social : Avenue Xavier Luciani, 20250 Corte

Objet : Vente de produits fermiers

Durée : 50 ans

Gérants : ALBERTINI Emilie, AGOSTINI Sabrina, GUGLIELMI Marie Rose

Immatriculation : Au registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/01/2020, il a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Les Compagnons Corses

Forme sociale : SASU

Au capital de : 1000 €

Siège social : Local LC 21, N° 14, Avenue du Colonel Colona D'Ornano, 20000 Ajaccio.

Objet : Travaux du bâtiment de second œuvre rénovation, dépannage, notamment électricité, plomberie, chauffage.

Président : Eric Simah, demeurant Villa 6, Résidence Hermès, Lieu-dit Canne, 20166 Porticcio

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJaccio.

Pour avis,

N° 19

**SCP MAMELLI**

Notaires - 2021 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 15 janvier 2020, déposé au SPFE de BASTIA, le 23 janvier 2020, il a été constituée une Société Civile dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous

Dénomination sociale :

LA MAISON JAUNE

Siège social : OLMETA-DI-TUDA [20232] Lieu-dit Troscia.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 131.000,00 Euros

Apport en numéraire : 1000,00 Euros

Apport en nature : OLMETTA DI TUDA [20232] La moitié indivise de la maison cadastrée A-174, Lieu-dit Troscia, évaluée 130.000,00 Euros

Gérant : Monsieur Olivier LEONETTI demeurant à Olmeta-Di-Tuda [20232] Troscia.

Cession des parts : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Biguglia du 27/01/2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BENATI DISTRIBUTION

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : ZI de Tragone, N°22, 20620 Biguglia

Capital : 500 €

Objet : Fabrication et distribution de bière artisanale, vin et spiritueux

Durée : 99 ans à/c de son immatriculation au RCS

Présidente : Mme Benati Anaïs, demeurant Lieu-dit Mezane, Rés. Maria Léa, 20230 Sainte Lucie de Moriani

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/01/2020 à SERRA DI FERRO [Corse], la Société à Responsabilité Limitée suivante a été constituée : Dénomination : A MUNTAGNA -

Siège social : SERRA DI FERRO [Corse], Vetriccia -

Objet : Location meublée avec prestations para-hôtelières -

Durée : 99 ans - Capital : 1000 € - Gérance : Mme Stella BONNAFOUS, demeurant à SERRA DI FERRO [Corse], Vetriccia -

Immatriculation : RCS de AJACCIO.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 24 janvier 2020, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale :

PETRA PINZUTA.

Siège social : Lecci [20137], La Croix.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 Euros.

Les apports sont en numéraires.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres créances sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est :

Mr Jean Baptiste GIRASCHI, demeurant à Lecci [20137] La Croix

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/01/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

LECCI PRESTA 2A

Siège social : Padulella, 1 Lotissement les Lièges, 20137 Lecci

Capital : 2.000 €

Objet : Ferronnerie : Fabrication et pose - Revente de marchandises en lien avec l'activité - à titre exceptionnelle menuiserie

Président : M. Yohann RUBIRA, Padulella, 1 Lotissement les Lièges, 20137 Lecci

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrèments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 22/01/2020, a été constituée une SAS nommée : Patachoux

Objet : Prise d'intérêt, administration, gestion d'entreprise, sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, dans toutes sociétés ou entreprises. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres. **Capital** : 1.000 € **Siège social** : Chjassi di a Ficaccia - Village de Cardo, 20200 Bastia

Durée : 99 ans **Admission aux assemblées - Vote** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Transmission des actions** : il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers **Président** : Mme Frédérique Toracca, Chjassi di a Ficaccia - Village de Cardo - 20200 Bastia **Directeur général** : M. Christophe Panciatci, Chjassi di a Ficaccia - Village de Cardo - 20200 Bastia. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Le 28/01/2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LE MEKONG

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 500 euros

SIÈGE : 50 Rue Alexandre Sauli - 20270

ALERIA

OBJET : L'acquisition, la cession, l'exploitation directement ou indirectement de tous fonds de commerce de restauration à emporter et traiteur.

DURÉE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : M. Jean-Louis SANTONI, BELLI PIOBBI, 20270 ALERIA

DIRECTEUR GENERAL : M. Fabrice MINODIER, Résidence La Vallée, Bât A, 20270 ALERIA

IMMATRICULATION : RCS BASTIA

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03/01/2020, il a été constitué un Groupement d'Intérêts Economique ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : G.I.E ALFONSI.

Forme : Groupement d'Intérêt Economique
Objet social : La négociation et l'achat (sans stockage) pour ses membres et adhérents pharmaciens d'officine de médicaments autres que des médicaments expérimentaux et à l'exception des médicaments remboursables - la négociation, l'achat et le stockage de toute marchandise autre que des médicaments.

Siège social : 5, rue du Fort de Toga, villa les Charmettes, ville de Pietrabugno, 20200 Bastia.

Capital : 1.000 €.

Administrateur : M. Paul ALFONSI demeurant Imm. Plein Ciel, bât A, 20200 Bastia.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation.

Immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 23/01/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : VERSION LODGE

Siège : Petra Pinzutta, 20137 Lecci

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : Location meublée avec prestations para-hôtelières.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Yves Pierre Joël MARCHI, demeurant Lieu-dit Petra Pinzutta, 20137 Lecci

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 22/01/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI FRANCESCA

Forme : SCI

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : Hameau CASTELLU TALLONE - 20270 TALLONE

Capital : 123.800,00 Euros divisé en 12.380 parts de 10,00 Euros chacune

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Procédure d'agrément

Gérance : MR RENUCCI Jean-Philippe, demeurant 53 Avenue de Buzenval, 92500 RUEIL MALMAISON **Qualité** : Gérant et associé indéfiniment responsable La société sera immatriculée au R.C.S de BASTIA.

MODIFICATIONS GERANTS**A MAREDDA**

Société Civile

de Construction Vente

Au capital de 1.000 €

Siège : Chez MPT

Résidence Les Jardins de Bodiccione

Boulevard Louis Campi

20090 Ajaccio

850149832 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 31/12/2019, il a été décidé de :

- nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable la société MAISONS PRESTIGE ET TRADITION, SARL au capital de 8.765,45 €, sise res les jardins de bodiccione, bat e, boulevard louis camp, 20090 AJACCIO N°433135308 RCS de AJACCIO représentée par M. MIGNUCCI Dominique en remplacement de M. MIGNUCCI Dominique démissionnaire.
 Mention au RCS d'Ajaccio.

SCI AVENUE PORETTE

Société Civile Immobilière

Au capital de 800.000 euros

Siège social : RN 193, 20250 Corte

RCS Bastia N° 500 640 800

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une décision commune des associés en date du 12 décembre 2019, les associés ont nommé :

Madame Chantal BATTESTI PANCRAZI, demeurant Villa le Torrent Casanova, 20250 CORTE, en qualité de gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Marc NINU, demeurant 2, boulevard PAOLI, 20200 BASTIA démissionnaire.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

SOCIETE BASTIAISE DE DIFFUSION

SIGLE : SOBADI

SARL au capital de 7622,45 €

Siège social :

Lieu-dit "Panconi Sottani"

"L'Orangerie" - 20290 Lucciana

SIREN 495 720 260 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes du PV du 20/12/2019 et à compter du 21/12/2019, M. Dominique BERNARD, 21, avenue Pierre et Marie Curie 78230 Le Pecq a été nommé en qualité de nouveau gérant en remplacement de M. Francois LIEUTARD.

Pour avis.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE **OU PAR TELEPHONE**

RESTAURANT U CASTELLU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 101.000 euros

Siège social : Lieu-dit Castellu

Coggia, 20118 Sagone

539 945 162 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 07/10/2019, l'associé unique a nommé : - M. Stéphane, Daniel, François COLONNA, demeurant Lieu-dit Campo Grotellu, 20118 SAGONE, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Arnaud THIERRY, démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.

L'IMMOBILIERE DU PALAIS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 €

Siège : 1, boulevard Général Giraud

20200 Bastia

753378983 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 17/01/2020, il a été décidé de : Nommer Gérant Mme PANTALACCI Alexandra chemin des oliviers, res. les terrasses du belvedere, bat c, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO en remplacement de BRONZINI DE CARAFFA Jean-Pierre démissionnaire.
 Mention au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS SIEGE SOCIAL**AVIS**

Suivant acte SSP en date du 01/01/2020, Monsieur Jean-Nicolas DUTTO, Président de la société « SOCIETE CALVAISE D'AVITAILLEMENT MARIN », société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros a décidé de transférer le siège social de c/o Mme Flora Dutto - Lieu-dit Campagne Sugale - Route de Pietramaggiore - 20260 CALVI à Casa Fiora - 1 chemin de Timbore - Route de Pietramaggiore - 20260 CALVI. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 35

SCI LES HIRONDELLES
Société Civile
Au capital de 1524,49 Euros
Siège social :
44, Avenue Claude Bernard
77500 Chelles
410053508 RCS Meaux

Aux termes de l'AGE en date du 25/03/2019, il a été décidé de transférer le siège social au Résidence les Jardins d'Amézia, 12 Vigna Majo, 20110 PROPRIANO, et ce, à compter de cette date. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par tous moyens directs ou indirects et notamment par bail ou location, de locaux d'habitation ou éventuellement industriels et commerciaux ou de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis qui pourront être apportés à la Société au cours de la vie sociale ou acquis par elle. Durée : 99 ans.
La société sera radiée du RCS de MEAUX et immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 36

MECA IMMO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 122.200 euros
Siège social : Immeuble SEDDA
RN 193 - 20600 Bastia
394 110 183 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 15 janvier 2020, la gérance de la société à responsabilité limitée MECA IMMO a décidé de transférer le siège social de l'immeuble SEDDA - RN 193, 20600 BASTIA à : Chez MECAFROID - Z.I. ERBAJOLA - 20600 BASTIA à compter du 01 janvier 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La gérance.

N° 37

SCI VIGWEN
SCI au capital de 2.000 €
Siège : Casetta Bianca N 5
Route de Palombaggia
20137 Porto-Vecchio
502289754 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 24/01/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 4 allée de Blain, 44630 PLESSE. Radiation au RCS de AJACCIO et ré-immatriculation au RCS de SAINT-NAZAIRE.

N° 38

SCIMVLD
Capital 100 euros
Nouveau Siège social :
Chemin du Rustinchetto
Lieu-dit Cavone - 20290 Borgo

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de 4 lotissement Torra - 20215 Vescovato à Chemin du Rustinchetto - Lieu-dit Cavone - 20290 BORGIO à compter du 31-12-2019. Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DI GIACINTO Lionel.

N° 39

AJACCIO CHARPENTES
ARMATURES
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège social : RD 161,
P.A de Mezzana, Route d'Afa
Chez Les Produits du Macon
20167 Sarrola-Carcopino
514 737 006 RCS Ajaccio

Par décision du 23 janvier 2020, l'associé unique a transféré le siège social Strada Vecchia, 20290 Borgo à compter du 23 janvier 2020, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 514737006 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Gérance : Monsieur Jean-Marc PETTINATO, demeurant Les Terrasses de Cardo, 20200 Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 40

L'INCANTU
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 €
Siège : Marfisola
20243 Prunelli Di Fiumorbo
514784503 RCS de Bastia

Par décision de l'associé unique du 06/05/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 5 LEGNAJA, 20145 SARI-SOLENZARA.
Gérant : M. MONTIER VINCENT 5 Chemin Legnaja, 20145 SARI-SOLENZARA Radiation au RCS de BASTIA et ré-immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 41

SCI CM PATRIMOINE,
SCI au capital de 100 €
Siège social :
Résidence les Balcons du Golfe
Bâtiment L, 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio Siren 517823977

Par décision du gérant, comme l'autorise l'article 5 des statuts, il a été décidé de transférer le siège social à «Résidence le Rond Point, Bt B, 2 Avenue de la Grande Armée, 20000 AJACCIO» à compter du 01/01/2020. Les statuts ayant été modifiés en ce sens.

N° 42

TCF IMMOBILIER
Société Civile Immobilière
Au capital de 100 €
Siège : Lieu-dit Fiasco, 20172 Véro
830848172 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 05/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au Atelier de Suartello, Chemin de Ranochietto, 20000 Ajaccio.
Mention au RCS d'Ajaccio.

 04 95 32 04 40

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 43



SELARL CABINET
ROLLAND ET ASSOCIES
Avocats au Barreau de Toulon
8 Av. Foch, 83000 Toulon

CRC

SARL à Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège : Village, 20226 Occhiatana
800001554 RCS de Bastia

Suivant décisions du 23/01/2020, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social en supprimant l'activité d'achat, vente et négoce de tous types de véhicules terrestres ou nautiques ". En conséquence, l'ARTICLE 2-OBJET " des statuts sera modifié. Un exemplaire du PV des décisions de l'associée unique sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 44

EA CONSTRUCTIONS
SAS au capital de 1.000 €
Siège social : U Pinu
20290 Lucciana
RCS 847 805 124 Bastia

Le Président, en date du 23/01/2020, a nommé président : M. ETTORI Thomas, Olivettu, 20221 SANTA MARIA POGGIO en remplacement de M. ETTORI Robin, à compter du 23/01/2020. Mention au RCS de Bastia.

N° 45

SCI LA COLONIALE
Société Civile Immobilière
Au capital de 20.000 €
Siège Social : Moriani
20230 San-Nicolao
RCS Bastia 819 346 727

Suite à une rectification dans l'attestation de parution en date du 31/10/2019 concernant l'extension de l'objet social, cette mention n'est pas à prendre en considération.

Pour avis,
La Gérance.

N° 46

BTP 20
SARL à Associé Unique
Au capital de 1 €
Siège : Taverna, 20218 Piedigriggio
851740837 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 17/12/2019, il a été décidé à compter du 02/01/2020 de :

- nommer Associé la société HOLDING GROUPE FONDACCI, Société civile au capital de 1.000 €, sise la costa, haut du village, 20276 ASCO N°822269171 RCS de BASTIA représentée par Mme TROJANI Mélanie en remplacement de Mme PRADIN Coralie démissionnaire.
Mention au RCS de Bastia.

N° 47

GERIN FRERES
METTALERIE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 25.000 euros
Siège social :
Zone Industrielle Pastoreccia
20600 Bastia
488 127 879 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION ET D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 28 décembre 2019, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Cyril GERIN.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Cyril GERIN demeurant, 28, boulevard Paoli, 20200 BASTIA.
COMMISSAIRES AUX COMPTES nommés :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour les six premiers exercices de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée, la société KALLISTE REVISION COMPTABLE, Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros dont le siège social est Parc technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 343 744 991, représentée par son gérant, Monsieur Antoine VINCENI,
- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Paul FLACH, domicilié Parc technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo, 20600 BASTIA.
Également, aux termes des mêmes décisions, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 8.000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 25.000 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 33.000 euros

Pour avis, La Gérance.

N° 48

L'ETAGE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : rue Spinola
20200 Bastia
850214198 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du Président en date du 2 janvier 2020, il résulte que : Monsieur Hafed Lamine, demeurant Résidence Santa Regina, Bât D, 20620 BIGUGLIA, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis,
Le Président.

N° 49

FERGUYDERARO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 Euros
Siège Social : Villa Saint-Joseph
Paese Novu - Lieu-dit Marinacce
20600 Bastia
RCS Bastia B 823 426 234

AGE du 16/12/2019, avec effet de ce jour : les associés ont
 - pris acte de la démission de Florian FERAL et Aurore DEBIEVRE de leurs fonctions de cogérants,
 - décidé le transfert du siège social de la société de Villa Saint-Joseph Paese Novu - Lieu-dit Marinacce - 20600 BASTIA à la Résidence Chjar Di Luna - Villa N°1 - Route de la Marana - 20290 BORGIO - modifié les articles 4 et 7 des statuts.

N° 50

QUILI SAV

SASU au capital de 3.000 €
Siège social :
Les Terrasses des Milelli
Bât B - Rte des Milelli
20090 Ajaccio
RCS 515 198 349 Ajaccio

L'associé unique, en date du 25/01/2020, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : L'installation et le dépannage de chaudières gaz et fioul, maintenance, négoce, installation chauffage, génie climatique, installation et dépannage ECS solaire. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 51

HOLDING GROUPE FONDACCI

Société Civile au capital de 1.000 €
Siège : Caterellu, 20212 Focicchia
822269171 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 16/12/2019, il a été décidé à compter du 02/01/2020 de :
 - transférer le siège social au La Costa, Haut du village, 20276 ASCO.
 - nommer Gérant Mme TROJANI Mélanie lieu-dit taverna, 20218 PIEDIGRIGGIO en remplacement de M. FONDACCI Mathieu démissionnaire
 - nommer Associé Mme ROSSI Lucie fattacina, 20236 CASTIRLA en remplacement de Mme PRADIN Coralie démissionnaire
 Mention au RCS de Bastia.

N° 52

JEAN FORCONI SA

Société Anonyme
Au capital de 900.000 euros
Siège social : Les Quatre Chemins
Lieu-dit Mattonara
20137 Porto-Vecchio
047 120 019 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 30 septembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 29 septembre 2118, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis, le Conseil d'Administration.

N° 53

SCI PLAGE DE LA ROYA

Forme : SCI
Capital : 1500 euros
Siège : 4, Bd Wilson - 20260 Calvi
RCS 453 392 318 00011

MODIFICATION STATUTS

Par assemblée générale extraordinaire en date à Calvi du 22/01/2020, les associés ont décidé :
 1°) - Le transfert du siège social du 4 Bd Wilson, 20260 Calvi à Les Alizés, Avenue Christophe Colomb, 20260 Calvi
 2°) - De nommer M. JULLIEN Serge demeurant à Calvi, les Collines, nouveau gérant, en remplacement de M. JULLIEN Pierre, démissionnaire.
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.
 Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 54

SAMPIERI TRAVAUX PUBLICS

SASU au capital de 500 €
Siège social : Serraja
20100 Sartène
835 312 992 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 8 Janvier 2020, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Nomination en tant que Directeur Général pour une durée indéterminée de Madame SAMPIERI Camille, Adrienne, Monique, née le 5 Octobre 1994 à Ajaccio et demeurant à Serraggia, 20100 SARTENE. Les mêmes pouvoirs qu'au Président lui sont attribués.
 Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,**EXTRAIT DE JUGEMENT**

N° 55

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
 Corse Cuisines "CC" [SARL]
 Immeuble Ferrarini - RN 193
 20600 Bastia

Activité : Vente et pose de cuisines
 RCS Bastia : B 433 643 293, 2000 B 253
 Date de cessation des paiements : 20/11/2019

Liquidateur :
 SELARL ETUDE BALINCOURT
 [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]
 1, rue Salvatore Viale
 Immeuble U Palazzu
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,**La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 56

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :
 SAS SML BTP [SAS]
 Espace Casatorra
 Ld Paradisa - RN 193
 20620 Biguglia

Activité : Gros oeuvre et second oeuvre - Travaux du bâtiment....

RCS Bastia : B 790 210 058, 2013 B 2

Date de cessation des paiements : 09/12/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
 [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]
 1, rue Salvatore Viale
 Immeuble U Palazzu
 20200 Bastia

Administrateur Judiciaire :

Me Frédéric BRUNET
 55, rue Aristide Briand
 77100 Meaux

Mission : Assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion
 Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,**La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 57

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Bowkr [SAS]
 Listincône
 Lieu-dit

20230 Chiatra di Verde

Activité : Développement et exploitation d'un site Internet

RCS Bastia : B 812 503 415, 2015 B 369

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
 [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]
 1, rue Salvatore Viale
 Immeuble U Palazzu
 20200 Bastia

Pour extrait,**SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 58

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

A Teghja [SARL] - "La Taverne"
 Quai des Martyrs de la Libération
 20200 Bastia

Activité : Restaurant [GR]

RCS Bastia : B 521 626 788, 2010 B 165

Liquidateur :

SELARL BRMJ
 [Me Bernard ROUSSEL]
 850, rue Etienne Lenoir
 BP 89068

30972 Nîmes Cedex 9

Pour extrait,**SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 59

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :
 ACMG Constructions [SASU]
 Chemin de Sansonetti
 20600 Furiani

Activité : Travaux de bâtiment, de terrassement

RCS Bastia : B 840 967 830, 2018 B 508

Date de cessation des paiements :

21/07/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
 [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]
 1, rue Salvatore Viale
 Immeuble U Palazzu
 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,**La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 60

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

Corse Hydro-Meca [SARL]
 675, avenue Valrose - RN 193

Campirassi - 20290 Borgo

Activité : Conseil - Dépannage - Réparation ou entretien de tous matériels hydrauliques, électriques ou mécaniques

RCS Bastia : B/525 337 036, 2010 B 406

A fixé la durée de ce Plan à 5 ans

Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL BRMJ
 [Me Bernard ROUSSEL]
 850, rue Etienne Lenoir
 BP 89068

30972 Nîmes Cedex 9

Pour extrait,**SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.**

N° 61

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 21/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

Ayache Lucette Mattéa

"Chez Mémé"

Quai des Martyrs de la Libération

20200 Bastia

Activité : Restaurant - Débit de boissons

RCS Bastia : A/401 909 809, 96 A 159

A fixé la durée de ce Plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL BRMJ
 [Me Bernard ROUSSEL]
 850, rue Etienne Lenoir
 BP 89068

30972 Nîmes Cedex 9

Pour extrait,**SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.****04 95 32 02 38**

N° 62

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 21/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :
Cabinet Charles BERNARDINI et FILS (SARL) - Route de la Mer - Miomo Résidence Santa Maria - Bât A 20200 Santa Maria di Lota
Activité : Bureau d'Etudes Techniques - Ingénierie
RCS Bastia : B/388 486 292, 92 B 189
A fixé la durée de ce Plan à 8 ans
Commissaire à l'exécution du Plan :
SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
850, rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nîmes Cedex 9

**Pour extrait,
SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**



N° 63

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 21/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :
Corsica BTP Invest [SASU]
Chez Monsieur Mohamed Fadil
Rés Revincio - Bât D2 - Avenue de Borgo 20290 Borgo
Activité : Terrassement et VRD - Négoce en matériaux de construction
RCS Bastia : B 841 633 118, 2018 B 544
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

**Pour extrait,
SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 64

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 21/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :
Andréani Marina
C/O M. Andréani Pierre
Hameau de Ania
20243 Prunelli di Fiumorbo
Activité : Taxi
RM : N°827 663 832 (106.17.2B)
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

**Pour extrait,
SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 65

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 21/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :
Euro Projection [SARL]
Rés Les Terrasses du Belvédère
Allée des Oliviers
20200 Ville de Pietrabugno
Activité : Maçonnerie générale - Enduit de façades
RCS Bastia : B/493 547 244, 2007 B 9
A fixé la durée de ce Plan à 10 ans
Commissaire à l'exécution du Plan :
SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
850, rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nîmes Cedex 9

**Pour extrait,
SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 66

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 21/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :
Mazzetti Ange [SAS]
3, rue route de Ville
Immeuble Sampiero - 20200 Bastia
Activité : Travaux de Sellerie - Stores - Restauration de meubles
RCS Bastia : B/752 031 328, 2012 B 276
A fixé la durée de ce Plan à 10 ans
Commissaire à l'exécution du Plan :
SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
850, rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nîmes Cedex 9

**Pour extrait,
SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

N° 67

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 21/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Mis fin à la procédure de Sauvegarde de :
SCI 75 Lerins [SCICVTE] - Lieu-dit Costa 20232 Oletta
Activité : Construction vente immobilière
RCS Bastia : D 531 708 097, 2011 D 109

**Pour extrait,
SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.**

**AVIS
RECTIFICATIF**

N° 68

**RECTIFICATIF
LOCATION-GERANCE**

Dans l'annonce Informateur Corse nouvelle n°6802-60803 parue 03/01/2020 & 10/01/2020 concernant la location gerance entre Monsieur GIUDICELLI Mathieu RCS BASTIA 49641290900012 et Monsieur Marc Toussaint MURACCIOI. Il fallait lire : Monsieur Marc Toussaint MURACCIOI
En lieu et place de : Monsieur Marc Toussaint

Pour unique avis,

N° 69



**SCP MAMELLI
Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr**

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'avis numéro 48 paru dans l'« ICN Informateur Corse Nouvelle » du 20 décembre 2019, concernant la société "CESTAN", société civile, dont le siège est à OLETTA [20232] 464, lotissement Lumio, 511 963 001 RCS BASTIA. Il y a été omis de préciser ce qui suit : Cessation des fonctions de gérant de Monsieur Jean Luc FERRARI par suite de son décès survenu à BASTIA [20200], le 23 juin 2017.
Mention sera faite au RCS de Bastia.
Pour avis, Le notaire.

N° 70

**RECTIFICATIF
FIN DE LOCATION-GERANCE**

Dans l'annonce Informateur Corse Nouvelle n°6802-60803 parue 03/01/2020 & 10/01/2020 concernant la résiliation de la location gerance entre Monsieur GIUDICELLI Mathieu RCS BASTIA 49641290900012 et Madame Frederique Jacqueline Marcelle ROL RCS BASTIA 815 286 174 00017. Il fallait lire : a pris fin le 19/12/2019 par resiliation.
En lieu et place de : a pris fin le 01/04/2019 par resiliation.

Pour unique avis,

N° 71

RECTIFICATIF

Rectificatif à la parution N° 96 du 25 octobre 2019 parue dans « L'Informateur Corse ». Concernant la SCI LE PRADO CORSE au capital de 3048.98 euros.
Siège social : Route de l'ancienne gare, 20230 San Nicolao. 317 565 125 RCS Bastia. Lire que la date de dissolution anticipée de la dite société est le 27/10/2018 et non le 01/10/2018 comme indiqué par erreur.

N° 72

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", du 24/01/2020, n° 6805, concernant la constitution de la société OGGIANO. Il fallait lire :
Siège social : 1, Avenue Bévérini, 20000 AJACCIO
Au lieu de :
Siège social : 3, Avenue Bévérini, 2A AJACCIO

Pour Avis,

N° 73

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE", n°6805, parution : 24/01/2020, concernant la modification de l'objet social de la SCI CAPINERA, il a été omis de mentionner le changement de forme social : Ancienne forme : Société Civile Immobilière
Nouvelle forme : Société Civile de Construction Vente

Pour Avis,

N° 74

RECTIFICATIVE

Dans l'annonce légale n° 6790, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 07 Octobre 2019, n°6790. Concernant : « La Société à Responsabilité Limitée : Enlèvement Manutention Stockage »
Il fallait lire : « Gérance : Monsieur Pierantoni Jean Marc demeurant Les jardins d'Arsilone 1, Idt Campo Meta, entrée A, 3eme étage, appartement 346, 20600 Furiari est désigné en qualité de gérant »
Et non : « Gérance : Monsieur Tarhami Akim demeurant Hangar Auguste Ferrarini, RN 193, sortie Sud, entrée Est, appartement 1er étage, 20600 Bastia est désigné en qualité de gérant, comme écrit par erreur.

N° 75

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 24/01/2020 dans "l'informateur corse nouvelle", concernant "CORSI'AMENAGEMENT", ajouter à l'objet social : "pose de menuiserie".

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 76

**MACONNERIE
FRANCHI DOMINIQUE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622 euros
Siège social : Scolca - 20290 Borgo
R.C.S : Bastia 423 376 615**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. Jean Dominique FRANCHI demeurant à SCOLCA, 20290 BORGO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé chez M. Jean Dominique FRANCHI demeurant à SCOLCA, 20290 BORGO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 77

**LRTBS SCI
Au capital de 600 €
Siège social : Le Clos de Lanciatojo
20290 Borgo
503589392 RCS Bastia**

L'AGE du 02/12/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 02/12/2019, nommé en qualité de liquidateur M. Rigault Emmanuel, demeurant le clos de Lanciatojo, 20290 Borgo et fixe le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 78

PENTONE

RCS Bastia 525 225 371

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée générale extraordinaire du 31-12-2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

Mr ALBERTELLI Jean-Christophe, gérant, né le 01-09-1977 à Bastia (2B), demeurant à 14 Lotissement Saint Antoine - 20215 Venzolasca a été nommé liquidateur à compter du 31-12-2019 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 79

PENTONE

RCS Bastia 525 225 371

L'assemblée générale extraordinaire du 31-12-2019, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr ALBERTELLI Jean-Christophe et l'a déchargé de son mandat, constaté un résultat de liquidation nul et l'absence de distribution et de partage. Il a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 80

CHIOSO TONDO

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège : Hameau de Curzo

Route de Calvi, 20256 Corbara

Siège de liquidation :

Hameau de Curzo, Route de Calvi

20256 Corbara

439 214 933 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Franck AMADEI demeurant Les Terrasses de Pietralta, 20256 CORBARA, pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Hameau de CURZO, Route de Calvi, 20256 CORBARA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 81

ECO-CLIM

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège social : N 93

20224 Albertacce

499 481 158 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 2020, enregistrée à BASTIA le 17/01/2020, Dossier 20200002253, Référence : 2B04P31 2020A 00090, Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/01/2020 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur ALBERTINI François Marie, demeurant Résidence Fior di Toga, 20200 BASTIA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Fior di Toga, 20200 BASTIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 82

ANONYMES ARCHITECTES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 800 euros

Siège social : 28, bis cours Paoli

20250 Corté

RCS Bastia 500 436 506

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 janvier 2020, les associés ont :

Approuvé les comptes définitifs de liquidation,

Donné quitus au liquidateur, Monsieur CAMPANA Antoine, demeurant 28 bis, cours Paoli, 20250 Corté, Pour sa gestion et le décharge de son mandat,

Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour 15 janvier 2020.

Radiation au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 83

L'ACCESSOIRE SARL,

Société en liquidation

Au capital de 1.500 €

C. Cal U Paese - Marina Viva

Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna

802132506 RCS Ajaccio

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS d'Ajaccio.

Le liquidateur.

N° 84

RT CONCEPT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Terraggio, Zonza

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

808 803 241 RCS Ajaccio

Siège de liquidation :

Lieu-dit Terraggio, Zonza

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

808 803 241 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 02 janvier 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur DELCLOS Marc de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 85

Société Civile Immobilière

BV

Société Civile en liquidation

Au capital de 1.000 €

Siège social : Lieu-dit Tarco

20135 Conca

523 670 099 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 16 décembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : Mme ALOIA Eleonora.

- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30 novembre 2019.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

N° 86

LAUREN

SCI au capital de 1 000 €

Siège social : 88 Alzone

20166 Porticcio

831132824 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 27/01/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme LAUXERROIS LISETTE, 267 Morcellement Jubhoo, TROU AUX BICHES, 99390 ILE MAURICIE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 27/01/2020.

Radiation du RCS d'Ajaccio.

N° 87

2B MONTAGE

SASU au capital de 100 €

Siège social : Che Caragutti

20213 Castellare-di-Casinca

832537773 RCS Bastia

Par décision en date du 31/12/2018 l'associé unique a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation.

Dépôt RCS Bastia.

N° 88

SAS G.P.E.C

Au capital de 4000 euros

Siège social : Résidence Les Cimes

9, rue Jean Chieze - 20000 Ajaccio

Immatriculé au RCS d'Ajaccio

sous le numéro B 823 355 284

Aux termes d'une délibération en date du 16 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 novembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Véronique GAMERRE, demeurant Résidence Les Cimes - 9, rue Jean CHIEZE - 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Les Cimes - 9, rue Jean CHIEZE - 20000 AJACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le Liquidateur.

N° 89

SAS G.P.E.C

Au capital de 4000 euros

Siège social : Résidence Les Cimes

9, rue Jean Chieze - 20000 Ajaccio

Immatriculé au RCS d'Ajaccio

sous le numéro B 823 355 284

Par une décision unanime du 20 décembre 2019, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame GAMERRE, demeurant Résidence Les Cimes - 9, rue Jean CHIEZE - 2000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,

Le Liquidateur.

N° 90

SCI LA COSTARELLA

SCI au capital de 150 €

Siège social : San Cipriano

20272 Zalana

802033431 RCS Bastia

Le 18/01/2020, le gérant a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 18/01/2020, nommé en qualité de liquidateur Mme Salimochi épouse Lozano Isabelle, demeurant San Cipriano, 20272 Zalana et fixe le siège de liquidation au siège social.

Dépôt au RCS de Bastia.



COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation : COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
ZA RT 50 - BP 300 - 20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché :

TRAVAUX ET BRANCHEMENTS SUR RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - TRAVAUX ET BRANCHEMENTS SUR RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

TERRITOIRE COMMUNAUTE DES COMMUNES CENTRE CORSE

Code NUTS : FR832

CPV global à la consultation

CPV principal : 90480000-5

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée initiale de 1 année(s).

Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite selon les périodes suivantes :

Reconduction n°1 : 1 année(s)

Reconduction n°2 : 1 année(s)

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance : PAS D'AVANCE PREVUE

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 3 jours à compter de la réception d'un courrier l'invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

ou du DUME (document unique de marché européen).

Le pouvoir adjudicateur met à disposition des candidats un DUME "Acheteur", c'est à dire que la première partie concernant les informations relatives à la procédure ont été préremplies par l'acheteur ainsi que la partie IV concernant les critères de sélection applicables à la passation du marché.

Les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par le candidat, pour autant que le service DUME électronique cité ci-dessous soit utilisé par l'opérateur économique pour générer et remplir le DUME. Dans le cas contraire, ces informations doivent être introduites par le candidat.

Le DUME Acheteur est disponible via le service dume du portail Chorus Pro :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

Autorisation d'indiquer en lieu et place le chiffre d'affaires moyen pour le nombre d'exercices requis.

Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels

Capacité technique et professionnelle : .../...

Mention des références travaux sur une période de 3 ans.

Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années.

Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Délai d'exécution pondéré à 20 %.

2. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.

3. Critère Valeur technique pondéré à 30 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 202001

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/01/2020

Date limite de réception des offres : 03/03/2020 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par SUR FACTURE UNE FOIS LES TRAVAUX ACHEVES.

Modalités de financement des prestations : FONDS PROPRES.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Informations sur les reconductions : TOUS LES ANS

Forme juridique qui devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours : A COMPTER DE LA RECEPTION DE LA NOTIFICATION DU REJET DE L'OFFRE

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique.

Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

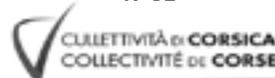
Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Adresse : ZA RT 50 - BP 300 - 20250 CORTE

Tél : 0495470404



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval, BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Service entretien et de maintenance de vidange curage des fosses, débouchage de canalisations des bâtiments de la collectivité de corse

Numéro de référence : 2019-IDMG-0336

Date limite de remise des offres : 25/02/2020 à 15h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/01/2020

N° 93



LAUREATS 2019

À l'issue de son premier appel à projet, le Fonds de dotation de la Mutuelle de la Corse, a sélectionné 3 associations locales dont les initiatives, exemplaires à plus d'un titre, sont propres à répondre aux besoins de santé locaux.

Les projets retenus sont les suivants :

Pour l'axe 1 : L'investissement du Fonds de dotation dans les structures d'accueil, de soins ou du médico-social.

1 - Pôle de santé pluridisciplinaire de Cargèse, association loi 1901 n°W2A100132, Route du Peru - 20130 Cargèse.

PROJET : Agrandissement du logement d'accueil pour les médecins internes stagiaires du pôle de santé.

Montant du financement accordé : 15.000 €

2 - Établissement « MARIS STELLA », association loi 1901 n°W2B2000425, Lieu-dit Tettola - 20217 Saint-Florent.

PROJET : Amélioration des conditions de travail des salariés et de la qualité d'accueil des résidents de l'établissement Maris Stella.

Montant du financement accordé : 20.000 €

Pour l'axe 2a : L'investissement du Fonds de dotation pour les actions de promotion de la santé en milieu universitaire.

3 - A Rinascita di U Vecchju Corti - association loi 1901 - 7, rue du Colonel Feracci - BP 1 - 20250 Corte.

PROJET : Programme d'actions de prévention annuel à destination des étudiants de l'Université de Corse.

Montant du financement accordé : 19.946 €

Pour l'axe 2b : L'investissement du Fonds de dotation pour les actions de promotion de la santé en milieu professionnel.

Aucun dossier reçu

Les conventions de financement ont été signées samedi 14 décembre 2019 à 11h30 - à l'Auberge « l'Osteria di l'Orta » - Pont di l'Orta - CORTE.

Renseignements : fondsdedotationmdc@gmail.com

N° 94



AVIS DE PUBLICITE DOMANIALE REGIE DU PORT DE TAVERNA 2021 SANTA MARIA POGGIO

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE

Emplacement

Accueil sur le plan d'eau pouvant recevoir 3 scooters des mers.
Mise à disposition d'un quai d'une superficie de 36 m² et d'un terre-plein d'une surface de 20 m² destinés à servir de base opérationnelle pour l'accueil du public, les formalités de location et le stockage de matériel (hors carburant)
Localisation : voir plan annexé

Caractéristiques de l'emplacement

Le plan d'eau mis à disposition et la terrasse à terre doivent être utilisés de manière à ne pas porter atteinte aux structures portuaires, ni aux circulations de bateaux dans le port, le candidat devra détailler le mode d'accrochage aux quais.

Durée de la convention

AUTORISATION d'occupation prévisionnelle de 4 mois (de juin à septembre) à compter de sa signature.

Disponibilité pour installation : 1er juin 2020

Tarifs

Mise à disposition 20 m² de terre-plein : 600,00 €

Mise à disposition 36 m² de quai : 2400 €

Total loyer pour 4 mois : 3000 €

Composition du dossier

Plan du plan d'eau occupé et du dispositif d'amarrage envisagé (notice technique d'installation visuels).

Carte de circulation des engins.

Kbis et pièce d'identité du gérant.

Attestation d'assurances.

Note descriptive de l'activité et de son fonctionnement.

Dispositions adoptées afin de ne pas impacter la circulation dans le port et limiter les nuisances sonores.

Montant des investissements envisagés.

Tous documents nécessaires à la bonne appréciation de l'activité envisagée.

Certificats d'aptitude des encadrants.

Attribution

Monsieur le Directeur Général de la régie du port de taverna

Critère de sélection des candidats

- Expérience et références du candidat dans des domaines similaires 20%

- Qualité technique de la proposition 20%

- Prise en compte de l'environnement 20%

- Solidité du montage financier envisagé 20%

- Qualité commerciale et économique de la proposition 20% [Prix de la redevance]

Dépôt des offres

Le dossier de candidature est à transmettre à
Mr le Directeur Général de la régie du port de TAVERNA - 20230 SANTA MARIA POGGIO

Date limite de remise des candidatures

30 jours

Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être présentées sur demande écrite 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

N° 95



COMMUNE DE MONTICELLO

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

ACCORD CADRE - APPEL D'OFFRE OUVERT

1/ Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Monticello

20220 Monticello

2/ Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire

3/ Objet du marché : « FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE EN LIAISON FROIDE ».

4/ Caractéristiques principales : Marché de fournitures et services - durée 12 mois renouvelable 3 fois - début des prestations : Le 09 mars 2020.

5/ Mode de passation du marché : Accord-cadre passé selon une procédure d'Appel d'Offres Ouvert selon les articles R2124-2, R2143-1, R2143-2, R2151-1 à R2151-5, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique - sans minimum ni maximum.

6/ Mode de dévolution : Marché non alloti / Variantes : non

7/ La demande de dossier sur profil acheteur : www.kleoon.com

8/ Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

9/ Date limite de remise des offres : LUNDI 2 MARS 2020 / 11h00

10/ Critères de sélection des candidatures et conditions de participation :

* article L21412-1 du code de la commande publique

* article R2143-3 du CCP

11/ Critères de jugement des offres

Prix des prestations : 60 points

Valeur technique : 40 points

12/ transmission électronique : plateforme kleoon

Tout renseignement technique complémentaire sera à formuler exclusivement par le biais du profil acheteur www.kleoon.com

13/ Instance chargée des procédures de recours :

Ce marché est susceptible de recours dans un délai de deux mois

Ce recours doit être adressé au Tribunal Administratif de BASTIA - Chemin Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX.

14/ Date d'envoi du présent avis à la publication : mercredi 29 janvier 2020.

Le maire,

N° 96



COMMUNE D'ERSA

DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme passant le marché :

Commune d'ERSA - 20275 ERSA

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la sauvegarde de la paroisse Saint André de GRANAGGILO

Date de publication du marché : 05.12.2019

Date limite de réception des plis : 6.01.2020 à 11H00

Date jugement des offres : 24.01.2020

Montant du marché : Taux dégressifs variant de 13.50% à 9.50%

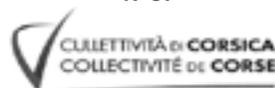
Attribution du marché : SARL FILIPPI ET ARCHITECTE ASSOCIES

Date d'envoi à la publication du présent avis : 27.01.2020

Le Maire,

T. MICHELI.

N° 97



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval, BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat d'un numérisateur pour les archives de la Collectivité de Corse, Ajaccio

Numéro de référence : 2019-8DGA-0409

Date limite de remise des offres : 24/02/2020 à 15h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/01/2020

N° 98



REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFET DE HAUTE-CORSE

Agence Régionale de Santé de Corse
Direction Santé Environnement et Veille Sanitaire
Service Santé Environnement de Haute-Corse

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau du captage d'Acqua Striccia, utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de Perelli d'Alesani, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral PREF 2B/ARS/SE n° 2020-01 en date du 13 janvier 2020.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de cette ressource suivant les prescriptions contenues dans cet arrêté. La dérivation des eaux de cet ouvrage a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en mairie de Perelli d'Alesani où ils pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de Perelli d'Alesani en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Le Préfet de la Haute-Corse,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Frédéric LAVIGNE.

N° 99



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

NATURE DU MARCHÉ : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Nom de l'organisme : Commune de Sisco

Point de contact : Monsieur le Maire de la Commune de Sisco

Adresse : Mairie de Sisco lieu-dit Munacaghja - 20233 SISCO

Tél : 04.95.35.20.01.

E-mail : mairie.sisco@wanadoo.fr

OBJET DU MARCHÉ : Elargissement du pont de Cipronascu.

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu d'Exécution : Sisco

Durée des travaux : un mois

Date de fin des travaux : 01 août 2020

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Elargissement amont

Acceptation des variantes : Non

Prestations divisés en lots : Non

Retrait des dossiers : Mairie de Sisco

CRITERE D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

PROCEDURES : Procédure adaptée

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES :

Réception au plus tard : jeudi 20 février 2020 à 12h00

Lieu : à la Mairie de Sisco

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

INSTANCE CHARGÉE DE PROCEDURE DE RECOURS ET DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTRODUCTION DE RECOURS :

Tribunal Administratif

Chemin Montepiano

20200 BASTIA France

Tél : 04 95 32 88 66/Fax : 04 95 32 38 55

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 28 JANVIER 2020

Le Maire,

**DERNIERES
 MINUTES**

N° 100

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 23/01/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
 Dénomination : ESTECASTEL

Siège : La Croix, 20137 Lecci

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet :

- Activité de métier d'esthétique incluant le laser, l'épilation, les tâches, les rougeurs, la remise en tension de la peau, le traitement des cicatrices et des vergetures,
 - Médecine esthétique botulique, hyaluronique, peeling et toutes activités liées à la pratique de la médecine esthétique,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

M. Jean-Marie, Philippe CASTELLUCCI, demeurant La Croix, 20137 Lecci

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

DEPOSEZ vos annonces à :

al-informateurcorse@orange.fr

N° 101

**AVIS DE SAISINE
 DE LEGATAIRE UNIVERSEL
 DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 mars 2018,

Monsieur Jean Baptiste Antoine Sylvestre POTENTINI, en son vivant retraité, demeurant à FURIANI [20600] rue A Riba Place du Village.

Né à FURIANI [20600], le 10 avril 1947. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à FURIANI [20600] [FRANCE], le 30 juillet 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 27 janvier 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Antoine GRIMALDI, notaire à BASTIA, référence CRPCEN : 20024, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 102

**AVIS DE SAISINE
 DE LEGATAIRE UNIVERSEL
 DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 août 2010,

Madame Appolonie ARRIGHI, en son vivant retraitée, demeurant à BASTIA [20200] chemin du Forcone Villa Saint Roch Toga.

Née à NOCETA [20242], le 2 juillet 1918.

Veuve de Monsieur Jean Baptiste CESARI et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SAN-MARTINO-DI-LOTA [20200] [FRANCE], le 7 novembre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 27 janvier 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Antoine GRIMALDI, notaire à BASTIA, référence CRPCEN : 20024, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 103

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Monsieur André, Séraphin POBEDENNY, né à AJACCIO le 15 janvier 1956 demeurant lieu-dit DICEPPU, Plaine de CUTTULI, 20167 CUTTULI-CORTICCHIATO, et immatriculé au RCS AJACCIO sous le numéro A 424 079 887.

A la Société SUD POMPAGE BETON, Société à responsabilité limitée, au capital de 8000 euros, dont le siège social est sis Lieu-dit Diceppu, 20167 CUTTULI-CORTICCHIATO, et immatriculée au RCS AJACCIO sous le numéro 453699308, représentée par son gérant, Monsieur André POBEDENNY, suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO du 12 mai 2004 enregistré à la recette des impôts d'AJACCIO, le 13 mai 2004, bordereau n° 2004/789, case n°2. Du fonds de commerce de location de matériel de pompage avec opérateur, situé à lieu-dit DICEPPU, Plaine de CUTTULI, 20167 CUTTULI-CORTICCHIATO, A pris fin le 10 décembre 2019 par résolution amiable des parties.

Pour unique avis signé,

Monsieur André POBEDENNY,

en sa qualité de représentant légal de la Société

SUD POMPAGE BETON, le locataire-gérant.

N° 104

**RÉSILIATION
 DE LOCATION GÉRANCE**

Entre les soussignés :

Monsieur RAFFO Barthélemy né le 17 avril 1963 à l'Ile-Rousse demeurant villa Fabry, 20220 l'Ile-Rousse.

Madame ACQUAVIVA épouse RAFFO Véronique, née le 14 mars 1970 à BASTIA demeurant villa Fabry, 20220 l'Ile-Rousse. Ont décidé d'un commun accord de mettre fin au contrat de gérance conclu le 1er juillet 2009 pour un fonds de commerce de sandwichs boissons glaces crêpes situé Place Paoli, rue de Nuit, 20220 l'Ile-Rousse, à compter du 31 décembre 2019.

N° 105



Sébastien SEBASTIANI
Avocat à la Cour
11, bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
E-mail : avocat@sebastiani.fr

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 03 parue dans ce même Journal N° 6805 du 24 janvier 2020, il fallait lire, concernant la gérance de la société ECO BAT SARL :

GERANCE :

- Monsieur Philippe JAMIS demeurant Lieu-dit l'Abrettu, 20600 BASTIA.
 - Monsieur Nicolas, Raymond, Sébastien VACCA demeurant 543 Rue de l'Agathois, 34080 MONTPELLIER
 Le reste sans changement.

Pour avis,

N° 106

SCI A PINETA

Domaine Albella - 20620 Biguglia
RCS Bastia N° 334.159.340

MODIFICATION DES STATUTS

Désignation du nouveau gérant

Transfert du siège social

1] Avis est donné du décès du gérant de la SCI A PINETA, M. Noël CARTA survenu le 12 juillet 2018 à BASTIA.

M. Noël CARTA détenait 25 parts de la SCI A PINETA numérotées de 51 à 75. Conformément aux dispositions statutaires, les héritiers du défunt.

Mme Evelyne PINET veuve CARTA, son épouse,

M. David CARTA, son fils,
 M. Olivier CARTA, son fils,
 Mme Alexandra CARTA, sa fille.

Deviennent associés de plein droit de la SCI A PINETA.

En vertu d'une assemblée générale du 18 Décembre 2019 les associés de la SCI A PINETA, ont à l'unanimité nommé en qualité de gérant de la SCI A PINETA, en remplacement de M. Noël CARTA, M. Olivier CARTA pour une durée illimitée.

2] Les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la SCI A PINETA à l'adresse suivante : Domaine Albella, 20620 BIGUGLIA.

N° 107

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

RECTIFICATIF

RG : 17-996

Dépôt de l'Etat des Créances

Date : 4 Septembre 2019

Nom : Di Fraya

Prénom : Thierry

Numéro : 392 357 820

Activité : Infirmier

Adresse : Résidence Les Marines du Soleil, 20253 Patrimoine

Dépôt de l'état des créances devant le Tribunal Judiciaire de Bastia où les réclamations seront recevables devant le Juge d'Exécution dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

N° 108

SCI CHAMPIMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 50.000 euros
Siège social : 9, boulevard Carteret
51100 Reims
520 295 940 R.C.S. Reims

L'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2019 a décidé de transférer le siège social de REIMS [51100], 9 boulevard Carteret à AJACCIO, 4 route des Cèdres, Parc Impérial, Immeuble Chantilly - Bâtiment C - 20000 AJACCIO. DURÉE : 99 ans.

OBJET SOCIAL : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers. Le dépôt sera effectué auprès du greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO et de REIMS.

Pour avis, Le Notaire.

N° 109

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/01/2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Les Compagnons Corses

Forme sociale : SASU

Au capital de : 1000 €

Siège social : Local LC 21, N° 14, Avenue du Colonel Colona D'Ornano, 20000 Ajaccio.

Objet : Travaux du bâtiment de second œuvre rénovation, dépannage, notamment électricité, plomberie, chauffage.

Président : Eric Simah, demeurant Villa 6, Résidence Hermès, Lieu-dit Canne, 20166 Porticcio

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS XXX.

Pour avis,

N° 110

AVIS

M. Menicaglieri Jerome né le 13/09/1989 à AJACCIO, (2A), demeurant 34 cours Lucien Bonaparte, 20000 AJACCIO dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique (Menicaglieri) celui de Tomasi-Menicaglieri.

N° 111

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

**Chambre des Redressements
Judiciaires**
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 13-1396

EXTRAIT

Par jugement du 13 janvier 2020, le Tribunal prononce la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actif à l'égard de :

Association A Terra Verde représentée par Mme Savelli Hélène Présidente ayant son siège social Migliacciario, 20243 Prunelli di Fiumorbu

Forme : Association

Pour extrait :
Le Greffier.

N° 112

FRANCESCU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : rue Paoli
20220 L'Île-Rousse
829 593 896 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 octobre 2019, il résulte que :

- L'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 113

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date à Biguglia du 14/01/2020, enregistré le 21/01/2020 au SIE - Bastia - bordereau 202000002615 / case 2B04P312020 A 00116 :

Mme Michelle Poggi, demeurant Paluro, 20620 Biguglia, numéro RCS 333943058.

A cédé à :

Salon falzon EURL au capital de 500 €, sise Résidence Petrelle, Casatorra, 20620 Biguglia, en cours d'immatriculation.

Moyennant le prix de 40.000 euros son fonds de commerce de salon de coiffure exploité résidence Petrelle, Casatorra, 20620 Biguglia

Entrée en jouissance par la prise de possession réelle fixée au 04/01/2020. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité au fonds vendu et pour la correspondance Me Herve ANDREANI, avocat, 85 av Mal Foch, 83000 Toulon.

N° 114

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de travaux de maçonnerie sis à SCOLCA, 20290 BORGIO, consentie par M. Jean Dominique FRANCHI, SIREN N°497 011 775, demeurant à SCOLCA 20290 BORGIO, à la Société MACONNERIE FRANCHI DOMINIQUE, SARL au capital de 7622,45 euros, ayant son siège social à SCOLCA, 20290 BORGIO, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 423 376 615, a pris fin à la date du 31/12/2019.

Pour insertion.

N° 115

DISSOLUTION ET/OU LIQUIDATION

Par AGE du 07/01/2020, de MRB, SARL au capital de 2.000 €, siège de la liquidation : 21 rue César Campinchi, 20200 Bastia, 539.591.768 RCS Bastia, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat de liquidateur Mme Maria Ricco et prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet à compter du 31/12/2019. Radiation au RCS de Bastia.

N° 116

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance consentie par la Sté HENRI FERRANDI,

SAS au capital de 40.000,00 euros, ayant son siège social Parc d'activité Purettone, 20290 BORGIO (2B), immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 310 036 744, représentée par son Directeur Général Délégué, Monsieur Henri FERRANDI,

Pour son établissement secondaire :

Le « RELAIS DE GALERIA, lieu-dit Archiarelo - 20245 GALERIA, immatriculé au RCS de BASTIA sous le n° 310 036 744 00095,

A la Société CALENZANA SERVICES, SARL au capital de 5000 euros, ayant son siège social à Lieu-dit Pian d'Arengu, 20214 CALENZANA (2B) immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 809 888 233, Représentée par son gérant, Monsieur Gilbert CHARTIER, Pour son établissement secondaire «GALERIA SERVICES», lieu-dit Archiarelo - 20245 GALERIA immatriculé au RCS de BASTIA sous le n° 809 888 233 00024.

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 06 juin 2018.

Du fonds de station services, situé à 20245 GALERIA, pour lequel la SAS HENRI FERRANDI est immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 310 036 744 depuis le 18 avril 1977.

A pris fin le 31 décembre 2019 par résiliation amiable du contrat de location-gérance.

Pour unique avis signé par la Société CALENZANA SERVICES, pour son établissement secondaire GALERIA SERVICES, le locataire-gérant.



N° 117

PROLONGATION LOCATION GERANCE PARTIELLE

Par acte sous seing privé à AJACCIO (Corse-du-Sud) en date du 1er janvier 2020, la SARL LA BRASSERIE IMPERIALE, représentée par ses cogérants, Messieurs BENETTI Jean-Luc et PIETRI Laurent, dont le siège social est situé à A Catastella - 20121 SALICE, ainsi que Monsieur SAUBION Laurent, immatriculé sous le numéro 851 551 648 au RCS d'Ajaccio, demeurant RESIDENCE DES ILES - 20000 Ajaccio, ont décidé de prolonger le contrat de location-gérance partielle qui les unissait depuis le 15 Juin 2019 à compter du 1er Janvier 2020 et jusqu'au 31 Mars 2020. A savoir la location gérance partielle du fonds de commerce concernant la vente à consommer sur place ou à emporter de vins, bières et toute autre boisson alcoolisée ou non - Restauration rapide et traditionnelle sis et exploité à Ajaccio - 5-7 Rue Zevaco Maire, pour lequel la SARL LA BRASSERIE IMPERIALE est immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 814 328 092. Le contrat prendra fin automatiquement en cas de vente entre les parties de la partie du fonds avant l'échéance du contrat en question et pourra être renouvelé par avenant écrit. Le locataire-gérant assurera le paiement de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.

”

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Nouveau en Corse

“ Les **experts** en **signalétique** ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Les nuits Med à Clermont-Ferrand



Le 5 février, lors de la 13e édition du Festival international du court métrage à Clermont-Ferrand, l'association La diffusion KVA, organisatrice du festival de courts-métrages Les Nuits MED, proposent une soirée-événement intitulée Corsican short films, en collaboration avec la Collectivité territoriale de Corse et Corsica pôle tournages. L'objectif est de mettre en valeur les talents cinématographiques insulaires émergents, avec la diffusion d'une sélection de 5 courts-métrages (Aio zitelli de Jean-Marie Antonini, Sur la terre nue de Julie Perreard, High dating de Jules Zingg, FDP-figlioli di paesani de Stephan Regoli et La nuit est là de Delphine Leoni) et de présenter actions que l'association a menées en faveur de la jeune création cinématographique et de la coopération en Méditerranée. Il s'agit de la toute première participation de la Corse à ce festival. ■ JPM

Accord entre Corsica linea et la Méridionale



Le 28 janvier, les compagnies maritimes Corsica linea et La Méridionale ont annoncé avoir abouti à un accord de projet industriel concernant une réponse commune à l'appel d'offres pour la concession de service public de la desserte maritime de la Corse, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2027. Appel d'offres qui sera clos le 14 février. Cet accord, réclamé par les personnels de La Méridionale, repose sur la complémentarité des deux compagnies et devrait permettre selon elles de répondre aux exigences de l'appel d'offres « tout en préservant leurs équilibres économiques et sociaux respectifs, en cas de succès ». Un accord qui pourrait apaiser l'inquiétude des salariés de La Méridionale quant à leur devenir. Depuis le 10 janvier, ils observaient un mouvement de grève à l'appel des syndicats STC et CFTC, bloquant à quai, sur le port de Marseille, leurs bateaux et des navires de la Corsica Linea. L'accord a été acté le 29 janvier au matin par les grévistes qui ont voté à la majorité la reprise du travail et la levée du blocage des navires de La Méridionale, ceux de Corsica linea étant entre-temps bloqués, à l'appel cette fois de la CGT. Quant aux modalités et contours de ce projet industriel, les compagnies ont indiqué qu'ils « permettent d'envisager des conditions de service optimales pour les clients du fret et les passagers de la desserte Corse - continent » et seraient précisés après la réponse à l'appel d'offres. ■ JPM

Rapprochement Corse Euzkadi



Le 26 janvier, au théâtre Arriaga à Bilbao, le président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, s'est vu remettre le prix Sabino Arana 2019, décerné par la fondation éponyme. Créée en octobre 1988, cette fondation s'est donné pour mission de recueillir et conserver des documents relatifs à l'histoire du nationalisme basque, et d'en assurer une diffusion culturelle. Son fonds, abondé par les nombreux dons de particuliers ou d'associations est conservé au Musée du nationalisme basque, à Artea-Arratia, près de Bilbao. En 1994, ces archives furent ouvertes aux historiens. Outre Gilles Simeoni, salué comme un «*homme de consensus et symbole d'un nationalisme ouvert et solidaire*» quatre autres lauréats ont été désignés au cours de la 31^e édition de ces prix : l'Association Vasconavarra Naizen pour son action en faveur de la défense des droits des mineurs transgenres et de la promotion de valeurs démocratiques de solidarité, d'inclusion et d'une culture de respect de l'identité ; le notaire Andres Urrutia, président d'Euskaltzaindia, l'académie de la langue basque, pour sa carrière professionnelle «*exceptionnelle*» et sa contribution à la promotion et à la normalisation du basque ; le club de basket-ball Baskonia et la société de vêtements et accessoires de sport Ternua Group, pour son engagement écologique en faveur des tissus recyclés et un projet d'insertion des femmes par le sport au Pakistan. Au total, depuis 1989, ce sont 175 personnes et associations qui ont reçu la médaille à l'effigie de Sabino Arana, fondateur du parti nationaliste basque et créateur du néologisme Euzkadi. Un terme inventé afin de fédérer le peuple basque autour d'une nationalité. Cette année, pas moins de 50 noms de personnalités, associations, entités et entreprises ont été proposés par les membres de la fondation. Suite à la remise des prix, le Lehendakari (chef du Gouvernement basque) Iñigo Urkullu et le Président du Conseil exécutif de Corse Gilles Simeoni se sont rencontrés le 27 janvier à Bilbao pour une réunion de travail à l'occasion de laquelle ils ont exprimé leur souhait d'intensifier leur collaboration dans les relations économiques, la culture, la diaspora et la politique linguistique. Pour se faire un groupe de travail conjoint entre la Corse et Euzkadi sera mis en place. Un autre groupe de travail conjoint sera mis en place en rapport avec la prise en compte des demandes et aspirations des peuples et nations sans état par les institutions de l'Union européenne. ■ JPM

INOÛIS DU PRINTEMPS DE BOURGES

Le groupe corse Playout présélectionné



Formé en 2018 par Frédéric Bourreau-Micaelli et François Ristorcelli, le duo de rock garage Playout (voir notre édition N° 6801) a été retenu par l'antenne Corse du Printemps de Bourges pour participer aux présélections PACA/Corse des Inouïs du Printemps de Bourges Crédit Mutuel (PBCM) 2020. Le duo insulaire passera les auditions régionales dans la salle Des Moulins le 31 janvier à Marseille. Les Inouïs du PBCM 2020 sont depuis 35 ans une opportunité pour de jeunes musiciens émergents de se développer et de se professionnaliser en se produisant sur scène. Soutenu par le ministère de la Culture et piloté par Réseau Printemps, cet accélérateur de carrière s'appuie sur 28 antennes territoriales et plus de 350 professionnels et cela pour 3500 candidatures 33 artistes inouïs sélectionnés chaque année. ■ JPM

28 %

Les chiffres de la semaine

des nuitées marchandes professionnelles ont concerné les hôtels en Corse, lors de la période d'avril à septembre 2019. Les touristes ont passé 2,8 millions de nuitées dans les hôtels insulaires, par rapport à 2018, la fréquentation diminue de 104 300 nuitées, soit une baisse de 3,6 %. [Source : Insee]

3,1

Les chiffres de la semaine

millions de nuitées pour les autres hébergements collectifs de tourisme de l'île que sont les villages de vacances et les résidences de tourisme. Soit 9,9 % de moins qu'en 2018, année record. Et ce alors que sur l'ensemble métropolitain, on observe une croissance de 2,2 % sur la même période. [Source : Insee]

8,8 %

Les chiffres de la semaine

d'augmentation sur les encours de crédits accordés par les banques en Corse, entre fin septembre 2018 et fin septembre 2019 [+6,9 au plan national]. Une progression constante essentiellement due à la hausse des découverts [+15,8%] et les crédits d'équipement [+11,3%]. [Sources : Banque de France- CorsiStat]

CHÔMAGE

TROIS PAS EN AVANT, UN PAS EN ARRIÈRE

Les trois premiers trimestres de l'année 2019 montraient une diminution encourageante du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi Corse.

Le dernier trimestre n'a pas confirmé cette tendance: le nombre d'inscrits en catégorie A y augmente de 1,6%, alors même que sur l'ensemble national on enregistre une baisse comprise entre 4,6% en Guadeloupe et 0,4% en Pays-de-la-Loire. Petit accès de fièvre ou fin de rémission ?

En 2019, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi a diminué de 2,2% sur un an pour l'ensemble de la France (hors Mayotte) avec notamment une baisse de 3,3% s'agissant des demandeurs sans emploi tenus de rechercher un emploi [catégorie A]. Et le dernier trimestre de l'année, par rapport au troisième trimestre, affiche un recul de 1,8% pour l'ensemble des catégories, dont -1,7% pour les demandeurs de catégorie A et -1,6% pour tous les demandeurs tenus de rechercher un emploi (A,B,C). Une tendance baissière qui se vérifie donc partout, à des degrés plus ou moins marqués. Partout, sauf en Corse. L'année y avait pourtant bien commencé, avec un premier trimestre favorablement orienté [-0,1% pour la catégorie A et -0,8% pour les catégories A, C, C; par rapport au dernier trimestre de 2018] et les trimestres suivants s'inscrivaient dans cette lancée. Le quatrième trimestre n'a pas confirmé ces promesses. Sur cette période, le nombre d'inscrits à Pôle emploi Corse, dans les catégories A,B et C, a en effet augmenté de 1% et celui des demandeurs en catégorie A de 1,6%. Une hausse régionale qui tient aux chiffres enregistrés en Corse-du-Sud: +4,5% pour la catégorie A et +3,1% pour les catégories A,B,C; contre -0,9% en Haute Corse, tant pour la catégorie A que pour l'ensemble A,B, C.

Cette remontée du nombre de demandeurs d'emplois inscrits est plus sensible chez les femmes [+2%] que chez les hommes [+1,1%]. On observe également que si la casse est relativement limitée pour l'ensemble des personnes âgées de 25 à 49 ans [+0,2% mais +1,2% pour les femmes] elle touche davantage les moins de 25 ans [+1,4% et en premier lieu, cette fois, les hommes avec +2,7%] et plus encore les 50 ans ou plus [+4,5%], l'écart entre les hommes et les femmes étant ici de 0,1 point, ce qui, même en tâchant de positiver, peut difficilement apparaître comme une victoire dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes.

Sur un an, cela dit, les chiffres produits par Pôle emploi Corse montrent une amélioration puisque la diminution du nombre d'inscrits pour 2019 est de 5,3% dans la catégorie A et de 5,2% pour les catégories A, B et C. Plus importante en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud, elle est aussi plus marquée pour les hommes que pour les femmes [plus de 2 points d'écart pour la catégorie A comme pour l'ensemble A,B, C] et concerne en tout premier lieu les hommes

âgés de 25 à 45 ans [de -8,3% pour la catégorie A à -8,1% pour les catégories A,B et C]. La décrie du nombre d'inscrits reste donc, pour l'ensemble de l'année passée, plus importante en Corse qu'elle ne l'est sur l'ensemble de la France où on enregistre -3,3% pour les demandeurs de catégorie A et -3% pour l'ensemble A,B, C.

Par ailleurs, si on examine les motifs de sortie, il apparaît que la part des reprises d'emploi déclarées est nettement plus importante pour la Corse: 39,7% des motifs de sortie [en augmentation de 4,3% sur un trimestre et de 16,3% sur un an] contre 21,1% en France métropolitaine. Les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation se situent pour la Corse à un niveau inférieur à celui observé sur l'ensemble métropolitain [27,2% contre 43,9%]. En revanche, le taux de radiations administratives est un peu plus élevé dans l'île [10,8%, en hausse de 13,8% sur l'année, contre 8,6%, en hausse de 6% sur un an, pour l'ensemble métropolitain]. Les sorties pour stage ou formation enregistrées en Corse sont en baisse de 15,2% sur le trimestre, mais en hausse de 7,7% sur un an, tandis qu'elles ont diminué de 10,8% sur un trimestre et augmenté de 2,1% sur un an pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Globalement, l'année 2019 est donc marquée par un net recul des effectifs de demandeurs inscrits à Pôle emploi Corse. Mais, elle ne s'est pas conclue en beauté, comme tout semblait le porter à croire. Rechute ? Ou petit coup de froid purement saisonnier ? ■ PMP

Corse • Demandeurs d'emploi sur le trimestre



1%

Catégories A,B et C

1,6%

Catégorie A

Corse • Radiations administratives



10,8%

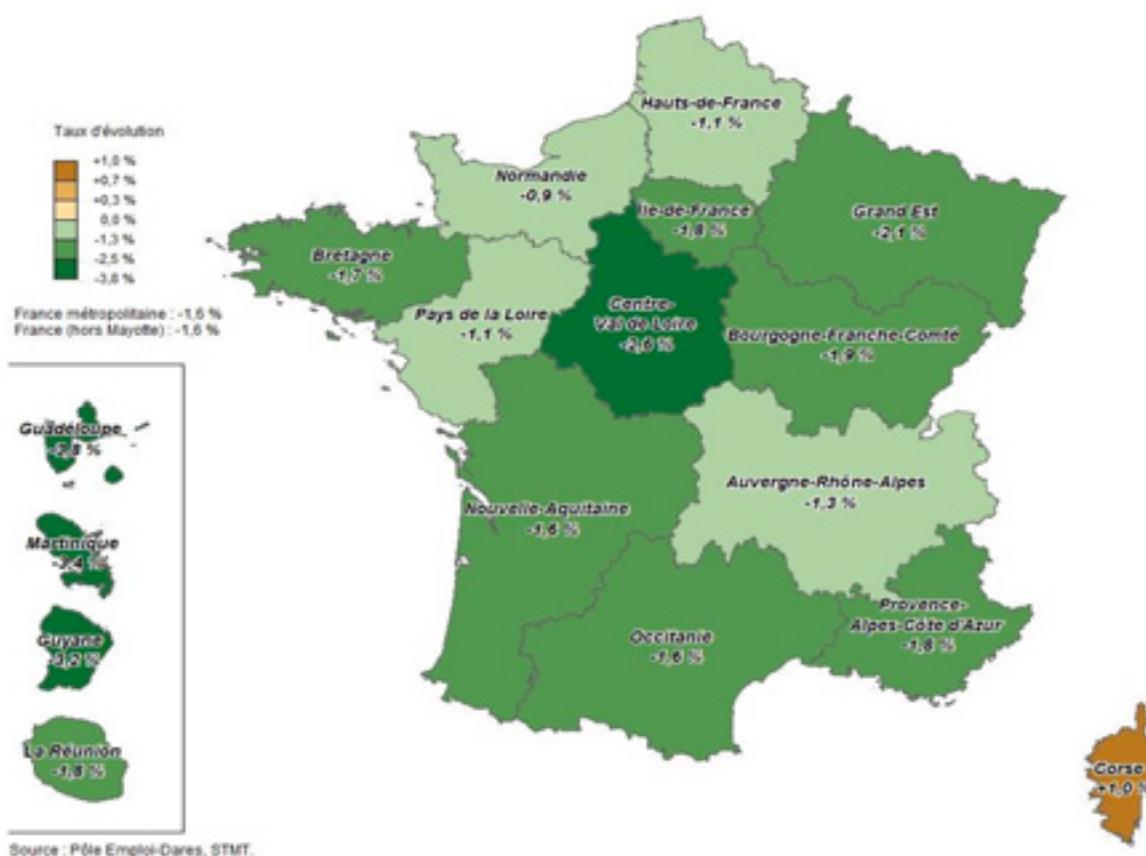
sur le trimestre

13,8%

sur l'année

Évolution* du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C au quatrième trimestre 2019

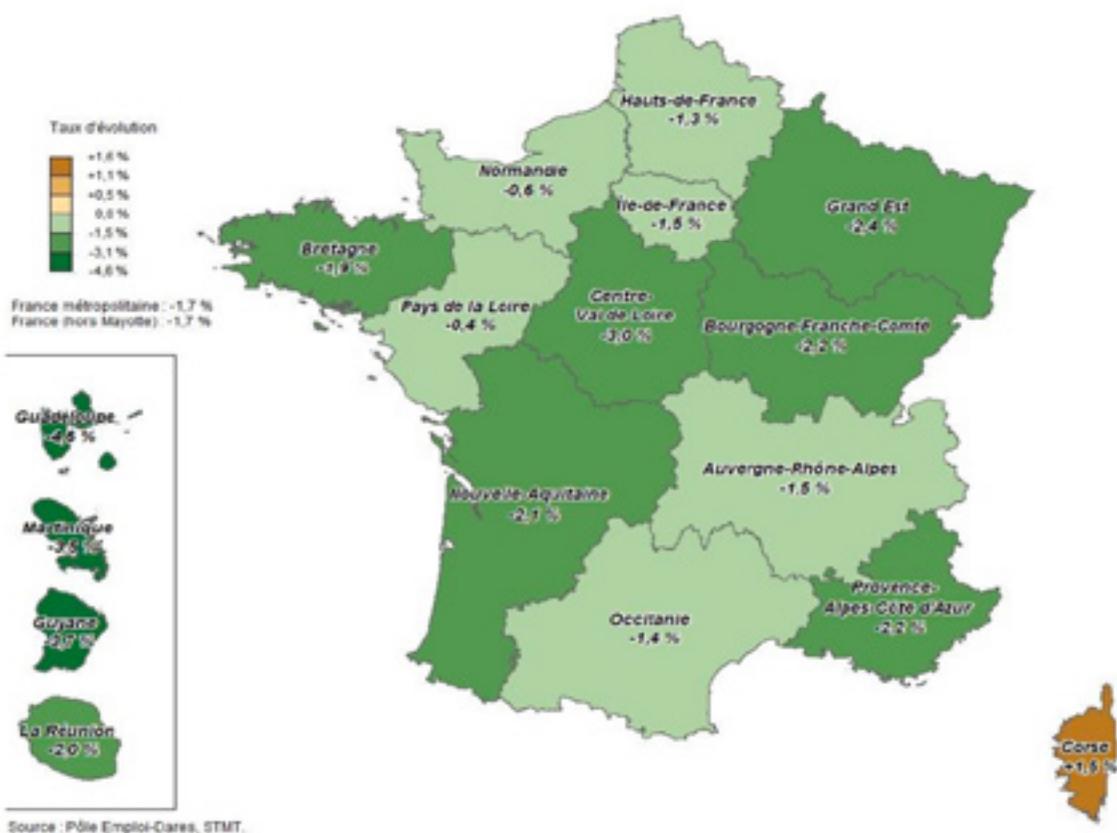
Données CVS-CJO



Demandeurs d'emploi par région

Évolution* du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A au quatrième trimestre 2019

Données CVS-CJO



CARNETS DE BORD

De l'accent de Macron à celui de Gaudin

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à La Nouvelle République du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de
À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),
Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),
Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



23 JANVIER

Emmanuel Macron a-t-il voulu imiter Jacques Chirac? A-t-il volontairement parlé anglais avec un accent très francisé pour se faire comprendre de la police israélienne? Bref, vingt-trois ans après son illustre prédécesseur, le président de la République a demandé à l'étouffant service d'ordre israélien de le laisser entrer dans la Basilique Sainte-Anne à Jérusalem, possession française. Comme Jacques Chirac le 25 octobre 1996. Avec Chirac, ce fut: «*What do you want? You want me to take my plane and to go back to France?*» [«*Que voulez-vous? Vous voulez que je reprenne mon avion et que je retourne en France, c'est ça?*»] Avec Macron, ce fut: «*Go out! Everybody know the rules. I don't like what you did in front of me! Nobody has to provoc nobody.*» [«*Sortez! Je n'aime pas ce que vous avez fait devant moi! Personne n'a à provoquer personne.*»]

Même lieu, mêmes circonstances, même zèle des forces de l'ordre israéliennes, même réaction. La France admirative avait applaudi Jacques Chirac. Elle est restée perplexe, voire ironique, face à un Emmanuel Macron accusé de mauvais plagiat. Parce que, quoi qu'il fasse, on ne lui passe rien, son coup de gueule a été perçu comme un coup de com'.

24 JANVIER

Ses contempteurs en sont certains: la tauromachie est menacée de mort. Ils se réjouissent de cette information qu'on n'avait pas vue venir: le groupe Pernod-Ricard, numéro 2 mondial des vins et spiritueux, va cesser de financer les corridas, en l'occurrence l'Union des clubs taurins (40 clubs représentant 15.000 adhérents). Officiellement, la lutte pour le bien-être animal n'y est pour rien: «*Ricard est en pleine restructuration, explique le groupe. La France est un marché en difficulté. Nous réorganisons nos équipes et ça implique de revoir nos budgets.*»

On a quand même du mal à y croire, d'autant que ce partenariat existait depuis 1955. Pour les associations anti-corrída, qui appelaient depuis dix ans au boycott des produits Pernod-Ricard, c'est une victoire. Pour les amateurs de corrída, c'est un effet du lobbying et de la mode antispéciste. L'information peut sembler anecdotique, mais elle en dit long sur l'air du temps. Il y avait déjà eu

cet épisode pendant l'été 2019: deux ministres, Didier Guillaume et Jacqueline Gourault, avaient provoqué une polémique pour avoir assisté à une corrida à Bayonne. L'histoire ne disait pas s'ils avaient trinqué au Ricard dans les tribunes.

25 JANVIER

Depuis que les avis du Conseil d'Etat sur les projets de loi gouvernementaux sont systématiquement rendus publics (merci, François Hollande), on n'avait pas vu un tel réquisitoire. Le projet de loi sur les retraites, rédigé par petits morceaux au gré des manifestations hebdomadaires et des concessions accordées aux uns et aux autres, va enfin arriver au Parlement où les débats promettent d'être très chauds.

Mais que disent les juristes du Conseil d'Etat? D'abord, ils sont furieux d'avoir dû travailler dans l'urgence et de n'avoir pas eu le temps de «*garantir au mieux la sécurité juridique*» de la réforme. Ils déplorent aussi les «*projections financières lacunaires*» du gouvernement et pointent le choix de recourir à 29 ordonnances, y compris «*pour la définition d'éléments structurants du nouveau système de retraite*», ce qui «*fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme et, partant, de sa constitutionnalité et de sa conventionalité*». Ils estiment enfin que certains aspects de la réforme, touchant à l'augmentation de la rémunération des enseignants, pourrait bien être tout simplement anticonstitutionnels. Si l'on devait résumer comme on corrige le devoir d'un élève, on écrirait: «*Bâclé. Copie à refaire.*» Le feuilleton continue à l'Assemblée en commission spéciale dès la dernière semaine de janvier et en séance publique le 17 février.

26 JANVIER

Quel camouflet! Le président de la République, Emmanuel Macron, reçoit à l'Elysée Cédric Villani, candidat dissident de La République en marche aux municipales à Paris, face au candidat désigné Benjamin Griveaux. Villani sort de l'Elysée et croise des journalistes, car le rendez-vous n'était ni secret ni discret. Et que dit-il? Que «*comme toujours avec le président, la conversation fut agréable*». Mais qu'il «*acte une divergence majeure*» avec le président et qu'il reste donc candidat, «*en toute indépendance*». Emmanuel Macron



TRAVAIL DE RÉFORME DES RETRAITES CANCRE



Illustrations d'après photos DR

aurait voulu faire la preuve d'un manque total d'autorité sur ses troupes qu'il n'aurait pas fait autre chose.

L'histoire de la V^e République aurait pourtant dû lui apprendre qu'un président ne peut que se brûler les doigts en s'occupant de la mairie de Paris. En 1977, avant la première élection d'un maire de la capitale, le président Valéry Giscard d'Estaing avait choisi le candidat officiel: Michel d'Ornano. Mais c'est Jacques Chirac, parti en hussard à l'assaut de l'hôtel de ville six mois après avoir claqué la porte de Matignon au nez de Giscard, qui avait gagné. En 1983, François Mitterrand avait favorisé le choix de Paul Quilès comme candidat socialiste. Le slogan de l'époque, «*Quilès tendresse*», fait encore sourire! Le maire sortant, Jacques Chirac, avait triomphé dans tous les arrondissements avec le fameux «grand chelem». En 2001, plus prudent, Jacques Chirac s'était bien gardé de dire sa préférence entre le maire sortant, Jean Tiberi, et le candidat officiel du RPR, Philippe Séguin. Tiberi et Séguin en avaient été tous les deux meurtris et c'est Bertrand Delanoë qui avait gagné. A croire que le «nouveau monde» n'a pas de mémoire...

27 JANVIER

Ce matin, c'est le 198^e et dernier conseil municipal présidé à Marseille par un monstre sacré de la politique française, tels qu'on n'en verra sans doute plus. Jean-Claude Gaudin, 80 ans, ne se représente pas aux élections des 15 et 22 mars. Il était maire de la ville depuis 1995: vingt-cinq ans de règne après plusieurs tentatives infructueuses. En 1983, il avait été battu à cause du découpage qu'avait comme par hasard mitonné... Gaston Defferre, maire de Marseille et ministre socialiste de l'Intérieur. En 1989, il avait été battu par Robert Vigouroux, devenu maire à la mort de Defferre en 1986. Elu en 1995, réélu en 2001, 2008 et 2014, Gaudin raccroche. Avec une fin de règne douloureuse marquée par les morts de la rue d'Aubagne, qu'il a évoqués ce lundi en marge du conseil municipal: «Cela m'a profondément touché, même si je n'ai pas su le dire.» De son bilan, il retient deux chiffres mis en comparaison: ceux du taux de chômage. 26% en 1995, 11% en 2019. Pour le reste, on pourrait dire de l'ère Gaudin ce que l'on a dit naguère du règne de Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux: excellent pendant les deux premiers mandats, moins bons ensuite, preuve que vingt-cinq ans de pouvoir, c'est sûrement trop long.

Ce qui est surtout remarquable, avec Jean-Claude Gaudin, c'est l'ensemble de son parcours: il était entré au Conseil municipal en 1965 sur les listes de Gaston Defferre, il était même le benjamin de l'équipe. Quand il dit que Marseille est son seul amour, on peut sans peine le croire et l'ensemble du conseil municipal, toutes tendances politiques confondues, ne s'y est pas trompé en lui réservant une longue standing ovation à l'homme qui n'a jamais quitté sa maison natale du quartier de Mazargues, ni perdu ce délicieux accent qui lui faisait, il y a bien longtemps, dire «*RPR*» en prononçant «*Errepéerre*».

28 JANVIER

Il faudrait un sacré coup de théâtre pour que la destitution, l'«*impeachment*» de Donald Trump, soit voté par le Sénat américain, où le parti républicain détient la majorité. En attendant, quel feuilleton politique! Le 18 décembre, Donald Trump a été reconnu coupable d'abus de pouvoir et d'obstruction au travail du Parlement par la Chambre des représentants, à majorité démocrate. Il lui est reproché d'avoir demandé à l'Ukraine d'enquêter sur Joe Biden, ancien vice-président de Barack Obama et possible candidat démocrate à la présidentielle du 3 novembre.

Le président américain, lui, fait comme si de rien n'était. On l'a vu restant trente secondes devant le mémorial Martin Luther King mais incapable d'en dire un mot; faire un tour à Davos pour défier Greta Thunberg; manifester [une première pour un président américain] contre l'avortement avec des militants «*provie*». Et, bien sûr, continuer de tweeter plus vite que son ombre, en battant au passage un record: 142 tweets pour la seule journée du 23 janvier.

Donald Trump n'assiste pas à ce procès qu'il qualifie de «*coup d'Etat illégal*». Mais les anti-Trump caressent toujours un espoir de faire aboutir la procédure. Le républicain Mitt Romney parle même depuis vingt-quatre heures d'un impeachment «*de plus en plus probable*» en raison d'un livre où John Bolton, ancien conseiller de Trump, explique comment le président américain faisait dépendre l'aide militaire à l'Ukraine d'une enquête sur Biden. Il faut que quatre voix républicaines s'allient aux voix démocrates pour faire tomber le président. Il semble que deux seraient en train de basculer. Suspense. ■

La sélection de la rédaction

Cross speeches/Paroles croisées

Comment appréhender et définir une identité, une culture? Qu'est-ce qui permet d'affirmer, à propos d'un comportement, d'une façon de s'exprimer, de penser, de voir le monde et de s'y situer, d'interagir avec les autres, que «ça, c'est typiquement corse» ou «ça, c'est typiquement écossais»? Y'a-t-il des signes de reconnaissance, des indices qui ne trompent pas et permettent d'attester d'une appartenance? Et si oui, quels sont-ils? Depuis deux ans, la compagnie théâtrale Théâtre Point, basée à Ajaccio, travaille en partenariat avec l'Université de Corse sur le projet Francà u Mare. Il s'agit de jeter un pont au-delà des mers entre l'Écosse et la Corse, et de s'interroger sur ce qui les rapproche ou éloigne, que ce soit du point de l'histoire, de l'identité, de la culture ou de la politique... Pour tenter de saisir «cette chose hypnotique et fuyante» que semble être le jeu de miroir entre l'Écosse et la Corse, Marie-Jeanne Nicoli en Corse et Chris Craig en Écosse sont allés à la rencontre d'une vingtaine de personnes, «de celles qui n'ont pas toujours un espace public pour s'exprimer» et qui, au fil d'entretiens non directifs, ont livré «leurs paroles libres qui donnent «chair et vie» à toutes ces questions». Ils ont ainsi constitué un recueil de récits singuliers, de points de vue, transcrits tels qu'ils ont été dits et qui, mis en écho, en correspondance ou en contradiction «créent une tension dramatique...» L'idée de porter ces paroles à la scène s'est donc imposée; mais en prenant cela dit le pari de, «sans rien trahir», parvenir à créer une articulation entre un genre qui par essence est fictionnel -le théâtre- et un genre qui revendique l'authenticité -le documentaire. Ce «*théâtre verbatim*» s'attache à restituer des paroles brutes, des vécus individuels, des témoignages que le metteur en scène Francis Aïqui a mis en relation, les faisant se répondre. Ces dialogues, s'ils ne prétendent pas revêtir une valeur scientifique ou sociologique, disent quelque chose du réel, illustrés par des photos, musiques, vidéos.

Les 30 janvier et 1er février, 20h30. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Le 4 février, 18h30. Spazi universitariu Natale Luciani, Campus Grimaldi, Corte. ☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Le 7 février, 20h30. Fabrique de théâtre, Bastia. ☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.com



La fabuleuse histoire d'Edmond Rostand

Comédien et metteur en scène, Philippe Car a fondé l'agence de voyages imaginaires dont le projet artistique associe étroitement tous les membres de la compagnie théâtrale (artistes, techniciens et administratifs) au processus de création. Les techniques traditionnelles (machinerie, masques, marionnettes, ombre...) sont ré-explorées, réinventées, et cohabitent avec les techniques contemporaines (robot, projecteurs asservis, bandes son sophistiquées, vidéo, mapping...) pour produire un théâtre esthétique où images et son sont au service du texte. La compagnie explore les époques et les genres en adaptant très librement romans (*Dracula*, *Les Mystères de Marseille*), légendes (*Tristan et Yseult*) ou pièces du répertoire classique (*Le malade imaginaire*, *Roméo et Juliette*, *Le Cid*): «*La liberté de l'écriture et l'adaptation très personnelle de ces œuvres donnent naissance à un ensemble de créations totalement originales et personnelles. Et c'est un véritable voyage dans l'histoire du théâtre*». Cette fois, la troupe a choisi de raconter la vie d'Edmond Rostand, de sa naissance à sa mort. C'est que «*Son histoire s'inscrit dans l'histoire du théâtre, à la passionnante époque de l'invention de la mise en scène. Nous le voyons assister, penaud, au montage de ses premières pièces, grandir face à la fabrication de ses propres spectacles qu'il finit par diriger entièrement*». Sur un plateau où accessoires, mobilier et décor apparaissent et disparaissent comme par magie, Philippe Car, accompagné par le musicien Nicolas Paradis, interprète plus de 50 personnages. Les scènes, qui tirent parti des possibilités qu'offrent marionnettes, ombre, mime, texte enregistrés, images projetées, archives cinéma et sonores, sont souvent l'occasion d'entendre les plus beaux passages des pièces de Rostand.

Le 1er février, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

De quoi je m'emmêle?

Une pensée commune veut qu'une femme qui change de coiffure soit une femme qui va changer de vie. Tel est le point de départ de la nouvelle création de la compagnie A Funicella qui, depuis bientôt 11 ans, propose en Corse un «théâtre tout terrain», moitié par choix, moitié par obligation, en proposant des formes de création adaptables qui tiennent compte du manque d'infrastructures d'accueil de spectacles pour aller à la rencontre du public, «*et jouer, quoiqu'il arrive*». Écrit et interprété par Charlotte Arrighi de Casanova, dans une mise en scène de Flora Giappiconi, ce texte met en présence une femme chez son coiffeur: comme à chaque fois qu'elle a une décision à prendre, un choix à faire, une étape à franchir, un tournant de sa vie à amorcer, c'est là qu'elle se rend. Mais cette fois, elle ne sait pas, elle n'a rien préparé... Indécise, elle retrace son parcours de femme à travers ces coupes, de son premier carré à sa première couleur et tout en se racontant, elle raconte le salon de coiffure, les débats, les anecdotes, les odeurs. Elle fait une pause, elle fait un point. Elle est au bord de quelque chose et choisit... de s'en remettre totalement à son coiffeur, lui donnant carte blanche. Va-t-elle changer de vie? Ou tout simplement de tête?

Le 2 février, 18h. Salle Cardiccia, Migliacciaru, Prunelli di Fium'Orbu. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.f



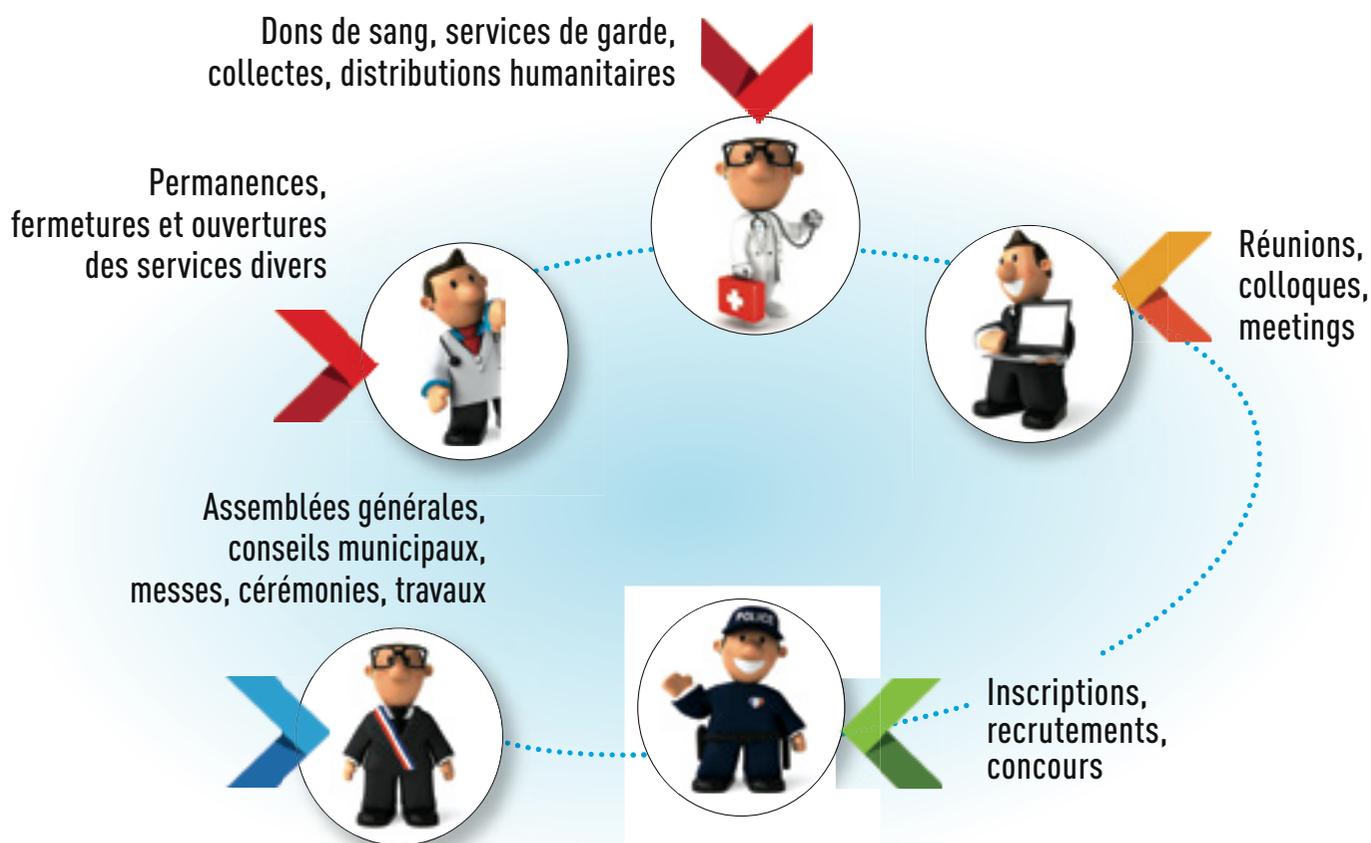
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

